

*République Algérienne Démocratique et Populaire*

*Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique*

**Université Mouloud MAMMARI de Tizi-Ouzou**



**Faculté des Sciences Biologiques et Agronomiques**

**Département d'Agronomie**



## **MEMOIRE DE FIN D'ETUDES**

*En vue de l'obtention du diplôme de Master 2 en Sciences Agronomiques*

*Domaine : Sciences de la nature et de la vie*

*Spécialité: Gestion des Forêts et des Espaces Naturels*

## **Thème**

*Contribution à l'étude d'efficacité des PPDRI en  
Kabylie cas des communes d'Adekar et Makouda*

Présenté par :

Mr. LAZIB Khaled

Mlle. SAADI Lynda

Devant le jury:

PRESIDENTE:

Mme MEDDOUR-S.O

M.C.A à l'U.M.M.T.O.

PROMOTRICE : Mme METNA. N M. A .A à l'U.M.M.T.O.

EXAMINATEURS : Mr CHENOUNE. K

M.A.A à l'U.M.M.T.O.

MmeADJAOUD. DM. A.A à l'U.M.M.T.O.

**2015 - 2016**

## **REMERCIEMENTS**

*Avant toute chose, nous remercions le bon Dieu tout puissant de nous avoir donné le courage, la patience et la volonté pour atteindre notre objectif et présenter ce travail.*

*A l'issu de ce travail, nous tenons à adresser nos vifs remerciements à :*

*Notre promotrice M.A.A à l' U.M.M.T.O .Mme METNA. N., d'avoir accepté de nous encadrer.*

*Mme Meddour-S.O , M.C.A à l' U.M.M.T.O. et chargée de cours au département d'agronomie à l' U.M.M.T.O. d'avoir accepter de présider le jury de notre mémoire.*

*Mme ADJAOUD. D, M.A.A à l' U.M.M.T.O et chargée de cours au département d'agronomie à l' U.M.M.T.O. d'avoir accepter d'évaluer et examiner ce travail.*

*Mr CHENOUNE .K M.A.A à l' U.M.M.T.O .et chargé de cours au département d'agronomie 0 l'U.M.M.T.O.D'avoir accepté d'évaluer et d'examiner ce travail.*

*Enfin,*

*Nous tenons à remercier tous ceux et celles qui nous ont aidé de prés ou de loin à réaliser notre modeste travail et tous le personnel de la circonscription des forets et la conservation des forets.*

## *DÉDICACES*

*Je dédie ce modeste travail*

*A mes chers parents que je remercie beaucoup pour leurs sacrifices et leurs soutien ;  
qui m'ont permis de garder confiance en moi.*

*A mes chères frères et sœurs : Salim, Hana, Amel, Fouzia et son mari Brahim, sans  
oublier leur petit bijou Walid ;*

*A la chère Noura que je remercie beaucoup pour son écoute, son soutien et sa  
disponibilité ;*

*A mes cousins Wahab, Ahmed, Youcef, Lila, Manis, Bilal, Chahir, Tchinoun  
A la mémoire de mon oncle Hamid et ma grand mère Zineb que dieu les accueille  
dans son vaste paradis ;*

*A ma binome Lynda et sa famille ;*

*A mes amis : lyes pvc, Ali, Houh, Yacine kapsoula*

*Et ma deuxième famille : Mahdi, Daoud, Yacine, Faouzi, Sofiane ;*

*Et tous mes amis (es) de la promotion ;*

*Merci à vous*

*Je dédie ce travail :*

***A ma très chère mère Dahbia***

*Affable, honorable, aimable : Tu représentes pour moi le symbole de la bonté par excellence, la source de tendresse et l'exemple du dévouement qui n'a pas cessé de m'encourager et de prier pour moi.*

*Ta prière et ta bénédiction m'ont été d'un grand secours pour mener à bien mes études.*

*Aucune dédicace ne saurait être assez éloquente pour exprimer ce que tu mérites pour tous les sacrifices que tu n'as cessé de me donner depuis ma naissance, durant mon enfance et même à l'âge adulte.*

*Tu as fait plus qu'une mère puisse faire pour que ses enfants suivent le bon chemin dans leur vie et leurs études.*

*Je te dédie ce travail en témoignage de mon profond amour. Puisse Dieu, le tout puissant, te préserver et t'accorder santé, longue vie et bonheur.*

***A mon Père Ali***

*Aucune dédicace ne saurait exprimer l'amour, l'estime, le dévouement et le respect que j'ai toujours eu pour vous et rien au monde ne vaut les efforts fournis jour et nuit pour mon éducation et mon bien être.*

*Ce travail est le fruit de tes sacrifices que tu as consentis pour mon éducation et ma formation.*

***A mon très cher mari Hassan***

*Quand je t'ai connu, j'ai trouvé l'homme de ma vie, mon âme sœur et la lumière de mon chemin. Tes sacrifices, ton soutien moral et matériel, ta gentillesse sans égal, ton profond attachement m'ont permis de réussir mes études.*

*Que dieu réunisse nos chemins pour un long commun serein et que ce travail soit témoignage de ma reconnaissance et de mon amour sincère et fidèle.*

*A mes très chères sœurs, Ghalia ; Fatma ; Samia ;*

*à mes frères, dada Salim ; Amar ; Fatah ; Smail; Yacine ;*

*Sans oublier mes neveux ; mes nièces et surtout ma belle sœur ouerdia.*

*A mon binôme Khaled et toute sa famille ;*

*A tous ceux ou celles qui me sont chers et que j'ai omis involontairement de citer.*

*A Tous Mes enseignants tout au long de mes études.*

*A tous ceux qui ont participé de près ou de loin à la réalisation de ce travail.*

*LayNDA*

|                            |   |
|----------------------------|---|
| INTRODUCTION GENERALE..... | 1 |
|----------------------------|---|

## CHAPITRE I: CADRE THEORIQUE DE L'ETUDE

|  |    |
|--|----|
| I/ Evolution des politiques agraires.....                                    | 3  |
| 1. Définition de quelques concepts.....                                      | 3  |
| 1.1. Le développement .....  | 3  |
| 1.2. La ruralité .....   | 3  |
| 1.3. Le développement rural .....  | 3  |
| 1.4. Le développement rural intégré .....                                    | 3  |
| 1.5. La participation .....  | 4  |
| 2. L'évolution des politiques agraires en Algérie après l'indépendance ..... | 4  |
| 2.1. La période 1962-1969 .....  | 4  |
| 2.2. La période 1971-1987 .....  | 4  |
| 2.2.1). Le premier plan quadriennal 1970-1973 .....                          | 4  |
| 2.2.2). Le deuxième plan quadriennal 1974-1977 .....                         | 5  |
| 2.3. La période 1987-1999 .....  | 6  |
| 3. Plan national de développement agricole et rural (PNDA).....              | 6  |
| 3.1. Objectifs du PNDAR .....  | 7  |
| 3.2. Les moyens de mise en œuvre du PNDAR .....                              | 7  |
| 3.3.1. Encadrement administratif .....                                       | 7  |
| 3.3.2. Financement du PNDAR .....  | 7  |
| 4. La politique de renouveau agricole et rural .....                         | 8  |
| 4.1. Les étapes de mise en œuvre de la politique du renouveau rural .....    | 8  |
| 4.2. Mise en œuvre de la politique de renouveau rural (PRR) .....            | 8  |
| 4.3. Outils de mise en œuvre de la politique de renouveau rural .....        | 9  |
| II/ Les projets de proximité de développement rural intégré.....             | 10 |
| 1. Objectifs du PPDRI .....  | 10 |
| 2. Les principes de base du PPDRI .....                                      | 10 |
| 3. Types d'actions du PPDRI .....  | 11 |
| a. Les actions individuelles .....   | 11 |
| b. Les actions collectives .....   | 12 |

|   |    |
|---|----|
| 4. Les acteurs du PPDRI .....   | 13 |
| 5. Les conditions d'éligibilité pour les adhérents aux actions individuelles..... | 15 |
| 6. La stratégie de mise en œuvre du PPDRI .....                                   | 16 |
| 6.1. Initiation et préparation .....  | 16 |
| 6.1.1. Initiation et interprétation des concepts de base .....                    | 16 |
| 6.1.2. La cellule d'animation rurale .....  | 17 |
| 6.1.3. Constitution de l'équipe de projet .....                                   | 17 |
| 6.1.4. Enquête de groupe .....  | 18 |
| 6.1.5. Enquête de ménages .....   | 18 |
| 6.2. Formulation .....  | 19 |
| 6.2.1. Organisation du programme d'actions - le plan de financement .....         | 19 |
| 6.2.2. Les demandes individuelles de crédit .....                                 | 19 |
| 6.2.3. Constitution du dossier de PPDRI .....                                     | 19 |
| 6.3. Processus de décision .....  | 19 |
| 6.3.1. Acceptation .....  | 19 |
| 6.3.2. Confirmation .....   | 19 |
| 6.3.3. Validation du projet.....  | 20 |
| 6.3.4. Approbation par le Wali .....  | 20 |
| 6.4. La réalisation et clôture du projet .....                                    | 20 |
| 6.4.1. La déclaration de lancement du PPDRI .....                                 | 20 |
| 6.4.2. La mobilisation des financements .....                                     | 20 |
| 6.4.3. Exécution du programme d'action .....                                      | 21 |
| 6.4.4. Clôture du projet .....  | 22 |
| a) Déclaration de fin de projet .....   | 22 |
| b) Clôture du compte de projet .....  | 22 |
| c) Enquête de fin de projet .....   | 22 |
| d) Transfert des investissements à usage individuel et à usage collectif .....    | 22 |
| e) La gestion de projet .....   | 22 |
| 6.5. Suivi-évaluation et contrôle du PPDRI .....                                  | 23 |
| 6.5.1. Suivi-évaluation du PPDRI .....  | 23 |
| 6.5.2. Le contrôle du PPDRI .....   | 23 |
| 7. Les montants standards des actions collectives.....                            | 25 |

## **Ère PARTIE: PRESENTATION DE LA REGION D'ETUDE**

|   |    |
|---|----|
| <b>A/1.Le territoire (la commune d'Adekar)</b> .....                                  | 26 |
| 1.1. Situation géographique de la zone d'étude : .....                                | 26 |
| • Limites géographique.....   | 26 |
| 1.2. Climat.....  | 27 |
| 1.3.Relief.....   | 27 |
| 2. la population et la dynamique démographique : .....                                | 29 |
| 2.1. L'évolution de la population : .....   | 29 |
| 2.2. La dispersion de la population : .....   | 30 |
| 2.3.Répartition de la population par branches d'activités.....                        | 31 |
| 3. L'agriculture .....  | 32 |
| 3.1. L'occupation des sols .....  | 33 |
| 3.2.Répartition d'élevage (Adekar).....   | 34 |
| 4. Plan d'action des PPDRI au cours des années 2009/ 2014 de la commune d'Adekar..... | 35 |
| <b>B/1. Le territoire (la commune de Makouda)</b> .....                               | 39 |
| 1.1. Situation géographique de la zone d'étude : .....                                | 39 |
| • Limites géographique.....   | 39 |
| 1.2. Relief.....  | 40 |
| 1.3. Climat.....  | 40 |
| 1.4. Hydrographie.....  | 40 |
| 2. la population et la dynamique démographique : .....                                | 40 |
| 2.1. L'évolution de la population : .....   | 41 |
| 2.2. La dispersion de la population : .....   | 42 |
| 2.3.Répartition de la population par branches d'activités.....                        | 43 |
| 3. L'agriculture : .....  | 44 |
| 3.1. Répartition générale des terres.....   | 44 |
| 3.2. L'occupation des sols : .....  | 45 |
| 3.3. Production animale.....  | 47 |
| 4. Industrie : .....  | 47 |
| 5. Plan opérationnel des PPDRI de 2009 / 2014 de la commune deMakouda.....            | 48 |
| <b>IIème PARTIE: PRESENTATION DE LA METHODOLOGIE DE L'ENQUETE</b>                     |    |
| 1. la collectes des donnés .....  | 51 |

a-Auprès des services concernés.....51

b-Auprès de la population des deux communes d'étude / Echantillonnage:.....51

### **CHAPITRE III: RESULTATS ET DISCUSSION (ENQUETE)**

I. Résultats de l'entretien auprès des services concernés.....53

1. Les sources de financements des PPDRI.....53

2. Le financement du PPDRI bis.....55

II. Les caractéristiques socio-économiques des enquêtés : .....55

1. Age des enquêtés : .....55

2. Répartition des bénéficiaires par sexe : .....57

3. Niveau d'instruction.....58

4. Les sources d'information sur les PPDRI : .....59

5. La pluriactivité : .....61

6. Répartition des enquêtés selon la nature de l'aide : .....62

7. situation actuelles des projets des bénéficiaires.....63

CONCLUSION GENERALE .....66

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

# LISTE DES TABLEAUX

| N° de tableau  | page |
|--|------|
| Tableau n°1: Les actions individuelles de la mise en œuvre des PPDR                  | 11   |
| Tableau n°2 : Les actions collectives de la mise en œuvre des PPDR                   | 12   |
| Tableau n°3 : Présentation les montants standards des actions collectives            | 25   |
| Tableau n°4 : Répartition générale des terres de la commune d'Adekar                 | 27   |
| Tableau n°5: Evolution de la population et des taux d'accroissement(Adekar)          | 29   |
| Tableau n°6 : Répartition de la population de la commune d'Adekar par dispersion     | 30   |
| Tableau n°7 : Répartition de la population par branche d'activités                   | 31   |
| Tableau n°8 : Occupation des sols de la commune d'Adekar                             | 33   |
| Tableau n°9 : Répartition d'élevage dans la commune d'Adekar                         | 34   |
| Tableau n°10: Plan opérationnel des PPDR de la commune d'Adekar                      | 35   |
| Tableau n°11: Plan opérationnel simplifiés PPDR                                      | 37   |
| Tableau n°12: Evolution de la population et des taux d'accroissement (Makouda)       | 41   |
| Tableau n°13: Répartition de la population de la commune de Makouda par dispersion   | 42   |
| Tableau n°14 : Répartition de la population par branche d'activités                  | 43   |
| Tableau n°15: Répartition générale des terres de la commune de Makouda               | 44   |
| Tableau n°16: Occupation des sols de la commune de Makouda                           | 45   |
| Tableau n°17 : Production animale dans la commune de Makouda                         | 47   |
| Tableau n°18: Présentation le plan opérationnel des PPDR de la commune de Makouda    | 48   |
| Tableau n°19 : Présentation le plan opérationnel simplifiés PPDR                     | 50   |
| Tableau n°20 : Sources de financement des PPDR                                       | 53   |
| Tableau n°21 : Répartition des classes d'âges des enquêtés                           | 55   |
| Tableau n°22: Répartition des enquêtés par sexe                                      | 57   |
| Tableau n°23: Répartition des enquêtés selon leur niveau d'instruction               | 58   |
| Tableau n°24: Source d'information des personnes enquêtées                           | 59   |
| Tableau n°25: Répartition des enquêtés selon les secteurs d'occupation               | 61   |
| Tableau n°26: Répartition des enquêtés selon la nature de l'aide                     | 62   |
| Tableau n°27 : Situation actuelles des projets des bénéficiaires de la Cne d'Adekar  | 63   |
| Tableau n°28: Situation actuelles des projets des bénéficiaires de la Cne de Makouda | 64   |

## LISTE DES FIGURES

|   |    |
|---|----|
| Figure n°01 : Etapes et déroulement du PPDRI .....  | 16 |
| Figure n°02 : Localisation de la Cne d'Adekar sur la carte de la wilaya de Bejaia .....       | 26 |
| Figure n°03 : Répartition générale des terres .....   | 28 |
| Figure n°04 : Taux d'accroissement depuis 1977 .....  | 29 |
| Figure n°05 : Répartition de la population par dispersion .....                               | 31 |
| Figure n°06 : Répartition de la population par tranche d'activités.....                       | 32 |
| Figure n°07 : Occupation des sols (campagne : 2010/2011).....                                 | 33 |
| Figure n°08 : Localisation de la Cne de Makouda sur la carte de la wilaya de T-o.....         | 39 |
| Figure n°09 : Evolution de la population et des taux d'accroissement depuis 1977.....         | 41 |
| Figure n°10 : Répartition de la population par dispersion.....                                | 42 |
| Figure n°11 : Répartition de la population par branches d'activités.....                      | 43 |
| Figure n°12 : Répartition générale des terres de la commune de Makouda.....                   | 45 |
| Figure n°13 : Occupation des sols de la commune de Makouda. ....                              | 46 |
| Figure n°14 : Représente les sources de financements des PPDRI.....                           | 54 |
| Figure n°15 : Répartition des classes d'âges des enquêtés.....                                | 56 |
| Figure n°16 : Répartition des enquêtés par sexe.....  | 57 |
| Figure n°17 : Répartition des enquêtés selon leur niveau d'instruction. ....                  | 58 |
| Figure n°18 : Source d'information des enquêtés. ....   | 60 |
| Figure n°19 : Répartition des enquêtés selon les secteurs d'occupation.....                   | 61 |
| Figure n°20 : Situation actuelle du programme apicole de la zone d'étude .....                | 64 |
| Figure n°21 : Situation actuelle du programme griffage oléastre de la zone d'étude.....       | 64 |
| Figure n°22 : Situation actuelle du programme de plantation oléastre de la zone d'étude.....  | 65 |
| Figure n°23 : Situation actuelle du programme de plantation fruitière de la zone d'étude..... | 65 |

## **ACRONYMES**

ANSEJ : Agence Nationale d'Emploi de Jeunes

APC : Assemblée Populaire Communale

BADR : Banque d'Agriculture et de Développement Rural

BNEDER : Bureau National des Etudes pour le Développement Rural

BTP : Travaux Publics et Bâtiment

CARC : Cellule d'Animation Rurale Communale

CARD : Cellule d'Animation Rurale de la Daïra

CEN : Conservation des Ecosystèmes Naturels

CENEAP : Centre National d'Etudes et d'Analyses pour la Population et le Développement

CF : Conservation des Forêts

CNA : Chambre Nationale d'Agriculture

CNDR : Commission Nationale de Développement Rural

Cne : Commune

CTW : Comité Technique de Wilaya

DA : Dinar Algérien

DAS : Domaines Agricoles Sociales

DD : Développement Durable

DGF : Direction Générale des Forêts

DPAT : Direction de Planification et d'Aménagement du Territoire

DSA : Direction des Services Agricoles

EAC : Exploitations Agricoles Collectives

EAGR : Entreprise Algérienne de Génie Rural

EAI : Exploitations Agricoles Individuelles

FAO : Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture. (Food and Agriculture Organization)

FDRMVTC : Fond de Développement Rural et de Mise en Valeur des Terres par Concession

FNPAAT : Fond National de Promotion des Activités de l'Artisanat Traditionnel

FNRDA : Fond National de Régulation et de Développement Agricole

FNRDA : Fond National de Reconversion et de Développement Agricole

FONAL : Fond National d'Aide au Logement.

FSAEPEA : Fond Spécial d'Appui aux Eleveurs et aux Petits Exploitants Agricoles.

GEPF : Gestion et Extension du Patrimoine Forestier

Ha : Hectare

Hab. : Habitants

KM : Kilomètre

M : Module

MADR : Ministère d'Agriculture et Développement Rural

O.N.M : Office National de la Météorologie

OCDE : Organisation de Coopération pour le Développement Economique

ONS : Office National des Statistiques

PCD : Programme Communal de Développement

PDAU : Plan Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme

PDL : Programme de Développement Local

PEM : Petites et Moyennes Entreprises

PIB : Produit Intérieur Brute

PNDA : Plan National de Développement Agricole

PNDAR : Plan National de Développement Agricole et Rural

PNR : Programme National de Reboisement

PPDRI : Projets de Proximité de Développement Rural Intégré

PPDRIW : Projets de Proximité de Développement Rural Intégré des Wilayas

PPLCD : Programmes de Proximité de Lutte Contre la Désertification

PRCHAT : Renforcement des Capacités Humaines et de l'Appui Technique aux Producteurs

PRR : Politique de Renouveau Rural

PSD : Programme Sectoriel de Développement

Qx : Quintaux

RGPH : Recensement Général de la Population et de l'Habitat

SAT : Surface Agricole Totale

SAU : Surface Agricole Utile

SI-PSRR : Système d'Information du Programme de Soutien au Renouveau Rural

SNADDR : Système d'Aide à la Décision pour le Développement Durable

SNDRD : Stratégie Nationale de Développement Rural Durable

SRAT : Schéma Régional d'Aménagement du Territoire

TBV : Traitement des Bassins Versants

TP : Travaux Publics

TUP-HIMO : Travaux d'Utilité Publique à Haute Intensité de Main d'Œuvre

U : Unité

## Introduction

Au lendemain de l'indépendance, avec 7.5 millions d'hectares de superficie agricole utile (SAU), l'Algérie offrait l'image d'un pays agricole avant de pouvoir être considéré comme un pays pétrolier. Malgré que l'Algérie a traversé durant les années 90 une période de tensions politico-économiques et sécuritaire, le secteur agricole demeurait toujours parmi ces priorités.

Cependant l'espace rural algérien est toujours resté un espace mal développé, il est actuellement enserré dans un ensemble de contraintes physiques, économiques et structurelles difficiles à surmonter. Cet espace rural est formé en grande partie de zones rurales assez peu développées, souvent démunies. Ses populations vivent dans des situations extrêmement difficiles, leurs activités restent assez faibles, et ce malgré le dynamisme affiché par les pouvoirs public.

Les bilans effectués au cours des périodes précédentes soulignent comme une litanie, la crise qui, au-delà de l'agriculture proprement dite, caractérise l'ensemble du monde rural. Cette crise se manifeste notamment par *l'exode rural*, phénomène lié souvent, à la recherche d'un emploi mais, également, aux effets du terrorisme et, plus encore, à un «décilage historique » entre les villes et la campagne et les conditions de vie de plus en plus difficile de l'ensemble de la population rurale. (Akerkar.A,2012).

Des analyses de l'économie agricole algérienne (Ait-Ammara, 2007 ; Bedrani, 2004 ; Djennane, 1996) identifient les principales contraintes qui s'opposent au développement du secteur agricole comme la faible intensification, le rejet des innovations agricoles et la faiblesse des investissements, ce qui caractérise l'agriculture algérienne et qui s'oppose aux objectifs assignés au développement de ce secteur.

L'agriculture algérienne a fait l'objet depuis l'indépendance de plusieurs réformes à savoir : l'autogestion, la révolution agraire, la restructuration, la réorganisation, le plan national de développement agricole (PNDA) et la politique du renouveau agricole et rural (PRAR). (Bouriche, 2006) ; « Politique de Renouveau Rural » dont le principal outil est décrit dans « la conception et la mise en œuvre des **projets de proximité de développement rural intégré (PPDRI)** », dans le cadre d'une démarche participative et d'une stratégie globale et cohérente, et qui font appel à la notion du développement durable (DD). Cette politique bénéficie d'une enveloppe annuelle de 60 milliards de DA, en plus de la mobilisation des fonds nationaux et des programmes de financement. Selon A. Bouzidi (2010), une enveloppe de 300 milliards de DA est affectée au secteur agricole pour la période (2009-2013).

A cet effet, la réalisation des programmes et projets de proximité de développement

rural (par le biais des projets intégrés) s'inscrivent dans cette optique de réduire, progressivement, cette façade dégradante, et de tenter de redonner espoir aux populations locales et acteurs du monde rural.

Ces projets de proximité et d'intégration, tels que définis, tracés et façonnés par les décideurs, sont considérés comme des outils d'intervention, d'aide et d'assistance aux populations rurales, dans une trajectoire de réalisation des objectifs et d'implication des ménages ruraux, en assurant les principaux enjeux ; économique, social et environnemental

C'est dans ce contexte que s'inscrit notre étude, qui tente à travers un territoire typiquement rural et vulnérable de répondre aux questions suivantes :

*- Quels sont les impacts socio-économiques et environnementaux des PPDRI sur les communes d'Adekar et de Makouda? Et quel est le degré de l'efficacité de ces projets dans nos deux zones d'étude ?*

*- Quelle est la contribution de la population de la commune d'Adekar et de Makouda dans la conception et la mise en œuvre des PPDRI?*

A fin de répondre aux questions suscitées par notre sujet, nous posons deux hypothèses :

La première hypothèse stipule que les acteurs exerçant localement n'arrivent pas à s'approprier les mécanismes préconisés par les PPDRI et persistent toujours dans leurs comportements traditionnels, ce qui aboutit à l'inefficacité de ces projets.

La seconde hypothèse est que la territorialisation des PPDRI aux niveaux des deux communes d'Adekar et Makouda se matérialise par des impacts marginaux quant au développement des sphères économiques, sociales, culturelles et environnementales des territoires ruraux, cependant ces projets n'arrivent pas à répondre à la diversité de leurs besoins.

## **I/ EVOLUTION DES POLITIQUES AGRAIRES**

Dès l'indépendance, l'Algérie a engagé à l'endroit de la paysannerie plusieurs politiques afin de réduire et d'inverser les flux migratoires, et inciter au développement des régions rurales, montagneuses, des haut-plateaux steppiques et du sud en général. Pour cela il y a eu de nombreuses évolutions qui visaient à changer progressivement la situation économique et sociale existante de l'espace rural algérien, qui est un espace qui recèle beaucoup de potentialités agricoles, restés longtemps marginalisées suite à de nombreuses crises économiques et sociales.

## **1. Définition de quelques concepts :**

### **1.1. Le développement**

« Le terme développement signifie le fait d'offrir aux populations des ressources diversifiées, un cadre de vie meilleur et des opportunités accrues. C'est une partie intrinsèque de l'aménagement du territoire ». (Bonnerandi.E, 1999).

« Le développement évoque une certaine forme d'action, ou d'intervention propre à influencer le processus général de transformation sociale ». (Oakley et Garfirth, 1986).

### **1.2. Le développement rural**

Le développement rural consiste à améliorer les conditions de vie de la population rurale et son environnement par le biais de diverses politiques adoptées au niveau du milieu rural. Il suppose, dans le cadre de cette problématique, la mise en place de méthodes et de moyens efficaces de protection et de valorisation des espaces et des ressources naturelles, ainsi que des incitations en faveur de la préservation de l'environnement

« Le développement rural suppose aussi la mise en place des conditions d'accroissement de la productivité agricole et de valorisation économique de tous les systèmes de production et de toutes les activités permettant de dégager des sources de revenus substantiels pour les populations, afin d'assurer la sécurité alimentaire ». (CENEAP, 2006)

### **1.3. Le développement rural intégré**

« Le développement rural intégré est la mise en place des conditions favorables de la vie pour la population rurale par le biais des politiques multisectorielles (secteur de santé, agricole, habitat, éducation, formation ...etc.). Il est utilisé pour désigner des projets de développement visant à une transformation d'ensemble d'un milieu rural donné. Ces projets fonctionnent dans un environnement institutionnel et macro-économique hostile et souvent déformé par les gouvernements ». (MADR, 2006).

Donc le développement rural intégré implique la prise en compte non seulement des activités agricoles mais aussi des activités non agricoles.

## **1.4. La participation**

« La participation est une perception partagée et un facteur de responsabilisation conduisant à la prise de décision en commun. Elle commence par la concertation, passe par la négociation (des problèmes, solutions et approches) pour aboutir à la prise de décisions et à l'action ». (CENEAP, MARS 2004).

La FAO (2002) précise que : « la participation est un processus de développement entre les agents de développement et les populations locales grâce auquel ces derniers prennent en charge l'analyse de la situation présente et la planification, la mise en œuvre et l'évaluation des activités de développement ».

Nous avons essayé de définir quelques concepts de base impliqués dans les différentes politiques de développement adoptées par l'Etat, afin de mieux comprendre les chapitres qui suivent, mais aussi concevoir la procédure et la stratégie de développement rural intégré.

## **2. L'évolution des politiques agraires en Algérie après l'indépendance :**

L'objectif essentiel des politiques agraires et des plans de développement du secteur agricole et forestier est d'ordre social, et cela pour créer des emplois aux populations rurales et réduire des fléaux qui existent au niveau des zones rurales

### **2.1. La période 1962-1969**

L'Algérie de 1962 à 1966 a mené une politique de mise en place des structures de développement. Il y a eu d'abord, tentative de reconstitution des structures agricoles productives telles qu'elles existaient en 1960. En mars 1963, le gouvernement légalise le décret de création des comités de gestion et aussi la création par décret de l'office national de la réforme agraire. En suite, « il y a eu le déclenchement du plan triennal 1967-1969... ». (Henri, 1972).

Ce plan n'a pu atteindre les objectifs assignés, cela est dû au manque d'expérience et à la centralisation qui a caractérisé les interventions dans le secteur agricole.

### **2.2. La période 1970-1987**

#### **2.2.1. Le premier plan quadriennal 1970-1973**

Ce plan qui avait pour rôle la modernisation de l'agriculture et l'innovation des techniques de production, cela coïncidait avec la promulgation de la révolution agraire, dont le mot d'ordre était " la terre à ceux qui la travaillent ", seuls ceux qui la cultivent et la mettre en valeur y ouvrent droit. Le plan quadriennal est un plan limité et centralisé dans la répartition comme dans l'exécution. Cependant, l'objectif principal ciblé par ce plan n'est pas toujours atteint. (CENEAP, 2006).

## ➤ **La révolution agraire 1971**

Dans la période de (1970 à 1978) plusieurs évènements politiques et socioéconomiques sont apparus. « La réforme agraire prend l'allure d'une véritable « révolution agraire », c'est une période marquée par la politique d'aide économique de l'Etat; au cours de laquelle les campagnes et les zones rurales ont bénéficié d'importants programmes d'investissement (électrification, logements ruraux, extension et la conservation des patrimoines forestiers, préservation des ressources hydriques, multiples aménagements et l'amélioration des conditions de vie des masses paysannes par la réservation des revenus des agriculteurs) ». (BOURENANE. N, 1991).

### **2.2.2. Le deuxième plan quadriennal 1974-1977**

« Ce deuxième plan a observé certaines différences qui apparaissent en raison du caractère propre à l'agriculture, telle que le nombre considérable d'unités de production agricole, leur diversité et leur mode d'organisation. Vu la faible croissance de la production agricole, l'Etat a dû entreprendre de nouvelles mesures ». (BOURENANE. N, 1991).

### **A- Libéralisation et tentatives d'amélioration de la performance du secteur agricole (1980-1991)**

Deux plans ont été lancés durant cette période : le premier plan quinquennal (1980-1984), et le deuxième plan quinquennal (1985-1989). Ceci s'est matérialisé par une vague de réformes ayant été engagées notamment :

- La réforme agraire de 1981 qui représente l'amorce des premières restructurations du secteur agricole, en transformant les domaines autogérés en domaines agricoles socialistes « DAS » classés selon leur taille en quatre types (culture maraîchère, élevage, arboriculture, viticulture et céréales).
- La réforme agraire de 1987 portant le droit de jouissance perpétuelle (loi 87-19), qui vise une réorganisation du secteur agricole en mettant fin à l'intervention publique dans la gestion des exploitations agricoles ;
- Loi d'orientation foncière de 1990 : c'est la loi de référence pour la définition des types de terres agricoles et des types de propriétés :elle classe les biens fonciers en biens domaniaux, biens melks ou propriétés privées, et biens wakfs.

### 2.3. La période 1987-1999

Le début de cette période révèle une série de mesures qui aboutirent au démantèlement des DAS et leur remplacement par les exploitations agricoles individuelles (EAI) et les exploitations agricoles collectives (EAC). (Aknouche A, Bourai A ; 2011).

### 3. Plan national de développement agricole (PNDA)

En tenant compte des expériences précédentes consacrées pour le développement agricole, le PNDA est venu en exprimant une volonté clairement affirmée d'ancrer l'agriculture dans la modernité. Le Plan National de Développement Agricole (PNDA) a été adopté en juillet 2000. Bénéficiant d'une enveloppe financière considérable de l'ordre de 40 milliards de DA provenant du Fonds National de Régulation et de Développement Agricole (FNRDA), il a pour objectif la création de toutes les conditions techniques, économiques, organisationnelles et sociales nécessaires pour donner au secteur de l'agriculture un rôle plus dynamique dans la croissance, et le développement économique et social de l'Algérie, afin d'améliorer le niveau de sécurité alimentaire des populations et d'assurer la protection des ressources naturelles. Dans ce cadre, de nombreux travaux ont été menés : la mobilisation prioritaire des ressources hydriques, la réduction de l'enclavement par l'ouverture de pistes, le développement d'activités agroalimentaires par l'aide de la création de petites entreprises, l'appui à la création de coopératives, le développement de services sociaux de base et d'accès aux ressources, ...etc.

Après deux années de mise en œuvre, le **PNDA** a permis d'enregistrer des résultats encourageants. « Outre la création de près de 200 000 emplois et un début de modernisation de l'exploitation et de la production agricole, des résultats probants ont été obtenus pour certaines productions et des investissements records ont été faits dans certaines filières de l'agroalimentaire et de la transformation». (MADR, 2006).

Les ménages vivant dans les zones reculées ainsi que les populations les plus vulnérables économiquement et socialement n'ont toutefois pas ou peu bénéficié de cette relance économique.

- **Du PNDA au PNDAR (2000-2003)**

Selon Bessaoud.O(2006) Le dispositif du FNRDA a profité à près de 220.000 exploitations agricoles mais a exclu 600.000 exploitations éparpillées ou isolées.

Le PNDAR a représenté une étape intermédiaire pour la définition d'une stratégie de développement rural durable qui a été adoptée une année plus tard. Celui-ci traduisait la volonté de mettre en place « une dynamique décentralisée du développement local, avec la

mobilisation concrète et l'implication réelle des acteurs locaux à différents niveaux (institutions publiques, administrations techniques, collectivités locales, organisations professionnelles, associations, groupements villageois, communautés locales ....) » (Chanane ,2013).

On note aussi qu'en 2008 il y'a eu fusion des missions du MADR et du MDDR, par conséquence ce dernier a été supprimé.

### **3.1. Objectifs du PNDAR**

Le PNDA s'est inscrit dans une nouvelle logique favorable à l'initiative privée, et comprend plusieurs programmes réalisés par les institutions du ministère de l'agriculture et du développement rural. Afin d'assurer un développement durable par l'utilisation rationnelle des ressources naturelles et leur préservation ;

- Développer la production et la productivité des différentes filières soutenues par le fond national de régulation et de développement agricole (FNRDA) ;
- Adapter des systèmes de production aux conditions du milieu physique et climatique des différentes zones de production du pays ;
- Poursuivre le développement de l'agriculture oasienne et pré-oasienne ;
- Créer des conditions favorisant le développement et la diversification des élevages, particulièrement en zones steppiques et en zones de montagnes ;
- Étendre la superficie agricole utile et irriguée (SAU), par une approche adaptée de en valeur des terres ;
- Améliorer le taux de couvert forestier ;

« Tout cela a pour effet de réaliser un *développement durable* et harmonieux qui répond aux besoins du présent sans compromettre les capacités des générations future ». (Boulahia. L, 2008).

### **3.2. Les moyens de mise en œuvre du PNDAR**

#### **3.2.1. Encadrement administratif :**

L'encadrement administratif du PNDAR est assuré par :

- L'administration agricole : Direction des Services Agricoles (DSA) ;
- L'administration Forestière : Conservation et Circonscriptions Forestières ;
- Daïra, APC ;
- Services Techniques Locaux : Hydraulique, Santé, Education,...etc.

#### **3.2.2. Financement du PNDAR**

Les ressources financières provenant des programmes et fonds sectoriels sont :

-Fonds de Développement Rural et de Mise en Valeur des Terres par Concession (FDRMVTTC) ;

- Fonds National du logement (FONAL) ;

- Fonds National de Promotion des Activités de l'Artisanat Traditionnel(FNPAAT) ;

- Fonds National de Reconversion et de Développement Agricole (FNRDA) ;

- Ressources financières mobilisées des PCD, PDL, et PSD.

#### **4. La politique de renouveau agricole et rural**

« Le Renouveau Rural, deuxième volet du cadre stratégique défini, est construit sur la base d'une approche novatrice du développement rural (les Projets de Proximité du Développement Rural Intégré (PPDRI)) et cible prioritairement les zones où les conditions de production sont les plus difficiles pour les agriculteurs (montagnes, steppe, Sahara), dont le but est de promouvoir un développement économique du pays associant l'ensemble du monde rural ». (Acherar.T et Mameri. A, 2011).

##### **4.1. Les étapes de mise en œuvre de la politique du renouveau rural**

- Année 2007 : phase pilote

- Année 2008 : phase de consolidation

- Année 2009 : Généralisation de la politique de renouveau rural.

(MADR, 2006. Le renouveau rural).

##### **4.2. Mise en œuvre de la politique de renouveau rural (PRR)**

La Politique de Renouveau Rural est mise en œuvre à travers les Programmes de Développement Rural Intégrés des Wilayas (PPDRIW) construits par 4 programmes par objectif (sous programmes) :

1. Traitement des bassins versants ;

2. Gestion et extension du patrimoine forestier ;

3. Lutte contre la désertification ;

4. Conservation des écosystèmes naturels.

Chaque programme par objectif agrège des PPDRI montés autour de 4 thèmes fédérateurs :

Thème 1 : la modernisation et réhabilitation des villages et Ksours ;

Thème 2: la diversification des activités économiques;

Thème 3: la protection et valorisation des ressources naturelles;

Thème 4 : la protection et valorisation des patrimoines matériels et immatériels.

### **4.3. Outils de mise en œuvre de la politique de renouveau rural**

Pour la concrétisation des objectifs ciblés, le Renouveau Rural fera appel à deux outils: le Système d'Information du Programme de Soutien au Renouveau Rural (SI-PSRR) et le Système d'Aide à la Décision pour le Développement Durable (SNADDR) ». (FORUM DES FORESTIERS ALGERIENS, 2013). Pour l'utilisation de ces deux outils, il applique, selon le cas, l'une ou l'autre des deux approches suivantes : le Projet de Proximité de Développement Rural Intégré (PPDRI) ou le Projet de Proximité de Lutte Contre la Désertification (PPLCD), impliquant la prise en charge du développement local par les communautés rurales ciblées. C'est ainsi que le conseil de gouvernement a affirmé que la SNDRD et les PPDRI sont une réalité et a défini les contours du concept de développement rural.(Bessaoud.O, 2006).

La Stratégie Nationale de Développement Rural Durable (SNDRD) fournit le cadre et les modalités d'une revitalisation des zones rurales par le biais d'une valorisation des activités économiques et des patrimoines naturel et humain, sur la base de nouvelles relations entre acteurs publics et privés, visant une responsabilisation des partenaires impliqués ». (FORUM DES FORESTIERS ALGERIENS). La stratégie de développement rural durable (SDRD) en Algérie s'est fondée sur les expériences passées mais aussi sur un inventaire relativement complet de l'état socio-démographique et économique des zones rurales. La nouvelle stratégie nationale de développement rural sur un horizon décennal (2005/2015) et le plan de renouveau rural (août 2006), s'articulent autour de l'amélioration des conditions de vie des populations rurales, de l'emploi et des revenus par la diversification des activités économiques, du renforcement de la cohésion sociale et territoriale, de la protection de l'environnement et de la valorisation des patrimoines ruraux.

« Les Projets de Proximité de Développement Rural Intégrés (PPDRI) sont des projets intégrés fédérateurs dans la responsabilité partagée entre les services de l'administration locale, les élus locaux, les citoyens et les organisations rurales ». (MADR, 2006).

Ils fédèrent les objectifs des programmes de l'Etat, et mettent en synergie les politiques sectorielles existantes, pour accompagner la dynamique territoriale dans un processus durable, économique viable et socialement acceptable.

## II/ Les Projets de Proximité de Développement Rural Intégré (PPDRI)

« Le PPDRI constitue l'outil d'intervention privilégié en zones rurales, construit sur la base d'une démarche participative, ce qui demande un échange entre la communauté adhérente et l'administration décentralisée (DSA, CF, Daïra, services techniques locaux, etc.). Il favorise l'intégration à la base de différentes interventions et ressources financières, budgets sectoriels et locaux par rapport aux objectifs visés ». (Benaïssa. R, 2006).

« Le PPDRI est un espace où se construit le partenariat entre le public (financement des investissements à usage collectif) et le privé (les investissements à usage individuel), il mobilise les services publics, les porteurs de projets et les entreprises ». (FORUM DES FORESTIERS ALGERIENS, 2013).

Le Projet de Proximité de Développement Rural Intégré (PPDRI) mutualise les compétences des acteurs locaux (agents des secteurs de l'administration et personnes qualifiées) au sein d'une *cellule d'animation* pilotée par le Chef de Daïra pour accompagner les porteurs de projet dans leur démarche de développement social et économique. (FORUM DES FORESTIERS ALGERIENS, 2013).

### 1. Objectifs du PPDRI

Il s'entend de tout projet comportant des actions d'accompagnement des populations et des institutions en milieu rural agissant pour l'atteinte d'un objectif commun à fin :

- \_ D'améliorer les conditions et la qualité de la vie des populations par la réhabilitation des villages et des Ksours, la promotion d'infrastructures et équipements socioéconomiques et culturels à usage collectif ;
- \_ D'augmenter et de diversifier les revenus des populations par la promotion des petites, et moyennes entreprises de production de biens et services ainsi que de la pluriactivité,
- \_ D'inciter à l'exploitation rationnelle et à la meilleure valorisation des ressources naturelles et patrimoniales ;
- \_ Et de renforcer les capacités des institutions et des populations rurales.

### 2. Les principes de base du PPDRI

Le PPDRI repose sur les principes de base suivants :

- \_ Montage ascendant des projets de proximité.
- \_ Organisation et codification de la participation des populations concernées.
- \_ Promotion des fonctions d'animation, de facilitation, de coordination et de mise en réseau.

\_ Niveaux d'arbitrage : communautés (proposition et acceptation du projet formulé), daïras confirmation du projet), administrations de wilayas (validation du projet), wali (approbation du projet).

\_ Traitement des problématiques locales (lutte contre la désertification, développement de la pluriactivité, promotion des patrimoines et des savoirs faire locaux...).

\_ Priorités aux populations les plus enclavées.

\_ Intégration de la dynamique du projet à celle de son territoire.

\_ Synergie entre les investissements à usage collectif et à usage individuel.

\_ Intégration à la base entre les dispositifs d'appui au développement économique et social.

\_ Système de suivi d'évaluation et de contrôle par impacts.

### **3. Types d'actions du PPDR**

Pour impulser une dynamique de développement à long terme et améliorer les conditions de vie du village ; le projet de proximité de développement rural intégré (PPDR) englobe deux types d'investissements et porte sur la réalisation de deux types d'actions à usage collectifs et des actions à usage individuelles.

#### **3.1. Les actions individuelles**

Les actions individuelles, sont portées par des ménages ruraux et des acteurs économiques, visant la création de micro activités. Ces projets sont financés en partie par leur autofinancement et l'autre partie sera prise en charge totalement ou partiellement par les fonds publics.

**Tableau n°01: Les actions individuelles de la mise en œuvre des PPDR**

| <b>Actions individuelles</b>  |   |
|-------------------------------|---|
| 1- Acquisition Ruches pleines | 7- Machines à coudre                        |
| 2- Plantation Arboricoles     | 8- Acquisition de brebis                    |
| 3- Unité d'élevage basse-cour | 9- Acquisition de vaches laitières          |
| 4- Greffage oléastre          | 10- Élevage cunicole (modules)              |
| 5- Taille de régénération     | 11- Habitat rural (nouvelles constructions) |
| 6- Confection cuvettes        | 12- Habitat rural (aménagement-extension)   |

Source : Conservation des forêts de Tiziouzou (2016)

### 3.2. Les actions collectives :

Ce sont des actions à intérêt collectif (désenclavement, électrification, éducation, santé habitat rural) dont bénéficient l'ensemble de la communauté rural vivant dans la localité concernée. Ils sont financés par l'état, les plans communaux de développement (PCD), les plans sectoriels de développement(PSD), et éventuellement soutenus totalement ou partiellement par les fonds publics.

Le fond de développement rural et la mise en valeur des terres par la concession (FDRMVTC) représentent le principal fond destiné au financement des actions inscrites par les ruraux dans le cadre des PPDRI.

Les ressources attribuées à chaque wilaya sont en fonction des objectifs retenus dans le cadre du contrat de performance, en se basant notamment sur leur degré de ruralité, leur niveau de développement humain, social et économique... etc. En outre le wali peut solliciter le MADR pour attribution de ressources supplémentaires en cas d'insuffisance des ressources allouées ou leur consommation. Les montant de soutien de ce fonds au titre des PPDRI, s'effectue dans le cadre des décisions de financements signées par le wali sous délégation du MADR.

Ce deuxième type porte l'ensemble des actions qui sont au profil de tout le village (intérêt général) ; il englobe les actions suivantes :

**Tableau n° 02 : Les actions collectives de la mise en œuvre des PPDRI.**

| <b>Actions collectives</b>                 |   |
|--|---|
| 1- Amélioration foncière                   | 8- Canaux d'amenée d'eau                      |
| 2- Actions de désenclavement               | 9- Correction torrentielle                    |
| 3- Construction des bassins d'accumulation | 10- Électrification rurale                    |
| 4- Captage et aménagement de sources       | 11- Château d'eau                             |
| 5- Bassins d'abreuvement                   | 12- Plantation forestière                     |
| 6- Travaux d'assainissement                | 13- Construction et équipement salle de soins |
| 7- Bassins de décantation                  | 14- Travaux sylvicoles                        |

Source : conservation des forêts de Tiziouzou 2016

#### 4. Les acteurs du PPDR

-Le chef de Daïra ; qui coordonne au sein de la Daïra l'ensemble de la mise en œuvre des PPDR.

-L'équipe de projet ; qui est constituée lors de la première réunion de démarrage du PPDR avec la communauté de territoire. Elle comprend le(s) facilitateur(s) de l'Administration, déjà désigné, l'animateur(s) qui est désigné par les porteurs de projet, et les personnes volontaires qui auront manifesté un intérêt particulier pour s'impliquer dans le projet ». (CF, 2016).

« Un procès-verbal de cette réunion établi par le facilitateur indiquera le nom des personnes constituant l'équipe de projet et la liste des personnes présentes sera jointe au procès-verbal ». (Source: Circonscription des Forêts, 2011/2012).

La cellule d'animation organisera une formation de l'équipe de projet et, à cette occasion, seront abordées les questions relatives à la condition féminine et une initiation aux techniques de **démarche participative**, appuyée par des vulgarisatrices agricoles.

- Le facilitateur du PPDR « C'est un **agent technique de l'administration**, désigné par la wilaya pour être l'interlocuteur des communautés rurales au titre du dispositif « projet de proximité de développement rural intégré ». Il a pour tâche de suivre le PPDR dans toutes ses phases ». (Daïra d'Adekar, 2016).

-L'animateur du PPDR choisi parmi la communauté rurale dont le rôle est d'animer le projet: information en continu de la communauté rurale sur l'avancement du projet, suivi et accompagnement avec le facilitateur des différentes démarches administratives et techniques nécessaires à l'aboutissement du projet, que cet accompagnement concerne les démarches collectives ou individuelles ». (Daïra d'Adekar, 2016).

Il peut être désigné un ou plusieurs animateurs au sein de la communauté. On s'attachera dans ce dernier cas à ce qu'une femme puisse être désignée pour suivre les questions relatives à la condition féminine.

- Le porteur de projet PPDR qui est identifiés dans le cadre de l'enquête ménages. Ce sont les **personnes bénéficiaires**, groupes de personnes ou communautés qui sont concernées par le projet, qui peuvent être à l'initiative du projet et qui, au final, en seront les destinataires.

« Le porteur de projet est un membre de la communauté rurale, à la fois acteur au sein du territoire et dans le projet. (Source: Daïra d'Adekar, 2016).

-Le mouvement associatif

Les associations du fait de leur objet social et de leur mode de fonctionnement peuvent avoir un rôle déterminant dans la mobilisation de la société civile et dans l'accompagnement

de la dynamique territoriale. « L'équipe de projet identifiera au niveau du territoire, ou de la commune les mouvements associatifs existants ou susceptibles d'émerger à l'occasion de la mise en œuvre des travaux préparatoires ». (APC D'Adekar, 2013).

« En particulier il sera précisé à ce stade quel pourrait être le rôle et l'apport des associations dans le fonctionnement du projet, et quels seraient les thèmes utiles au projet sur lesquels le mouvement associatif pourrait s'investir. Les membres des associations engagés bénéficieraient d'une formation adaptée ». (MADR, 2006), (Moulay. A, 2008).

#### -Les universités et établissements d'enseignement

« Les universités et établissements de formation dont le périmètre de compétence englobe le ou les territoires de projets sont associés à la mise en œuvre de la PRR. Un représentant est membre de la cellule d'animation. Ils peuvent jouer le rôle de centre de ressource de proximité et le cas échéant faire intervenir enseignants et étudiants dans la mise en œuvre des PPDRI. Ils ont en charge de capitaliser l'expérience de terrain dans l'optique d'intégrer et de percoler la PRR dans le dispositif d'enseignement ». (Benaissa.R, 2006).

-Les banques ou organismes de crédit sont appelés à jouer un rôle déterminant dans la mise en œuvre des PPDRI ». (Benaissa.R, 2006).

-La Commission Nationale de Développement Rural (CNDR) présidée par *le Ministre délégué chargé du développement rural*, elle est composée de *représentants des ministères de rang de directeur de l'administration centrale* et de *représentants d'institutions nationales*. La CNDR accomplit, en appuyant sur une *cellule de Wilaya*, installée par *le Wali* et animée par le *DPAT*.

-La cellule d'animation rurale elle regroupe en son sein les représentants des APC, les représentants de la société civile, les représentants des organisations rurales, les personnalités et leader locaux, les représentants des populations porteurs de projets individuels ou collectifs.

-Le Comité technique de Daïra et sous la présidence du Chef de Daïra, il regroupe les présidents d'APC concernés (en qualité de gestionnaires des PCD), les subdivisionnaires représentants les secteurs (en qualité de gestionnaire des PSD), les institutions et organismes financiers ainsi que les responsables des cellules d'animation rurales de communes ou de Daïra concernées qui présentent le projet pour confirmation. (CF, 2009).

#### -Le Comité technique de Wilaya

Le comité technique de Wilaya est présidé par *le secrétaire général de la Wilaya*, qui représente le Wali. Il est composé des *Directeurs de l'exécutif* directement concernés, des

représentants des banques et organismes financiers ainsi que des représentants des organisations professionnelles concernées.

« Le secrétariat du CTW est assuré par le *Directeur de la Planification et de l'Aménagement du Territoire* de la wilaya (*DPAT*). Le comité technique de Wilaya valide le projet au *plan technique et financier*. Cette *approbation* est consignée dans le procès-verbal de réunion ». (CF, 2016).

-La Cellule de Développement Rural de la Wilaya (CDRW) présidée par le **DPAT** sous la supervision du Wali. Elle agit en qualité d'observatoire du développement rural de la wilaya. Elle a en charge l'actualisation régulière des données statistiques, socioéconomiques et environnementales et l'élaboration d'un projet de rapport annuel, à soumettre au wali, sur l'évolution de la mise en œuvre de la politique de renouveau rural de la wilaya en utilisant les données du SADDR. (CENEAP, 2006).

## **5. Les conditions d'éligibilité pour les adhérents aux actions individuelles**

Vu la forte demande de la population aux actions individuelles du PPDRI, le ministre délégué chargé de développement rural a mis des conditions d'éligibilité pour les éleveurs et petits exploitants agricoles, ce qui n'est pas prononcé et formulé dans les PPDRI lancés en 2010.

Les conditions d'éligibilité sont :

- \* La possession de terre (attestation délivrée par le service de l'agriculture).
- \* L'adhérent doit être chômeur (non activité délivrée par l'APC).
- \* Non possession de plus de 5 têtes concernant l'élevage (déclaration sur l'honneur).
- \* L'inscription à la formation (attestation délivrée par le service de l'agriculture).
- \* La possession d'un local pour élevage (attestation délivrée par le vétérinaire du service de l'agriculture).
- \* Justification de la possession d'un terrain dont la superficie est inférieure de 1Ha en sec et moins de 0,5Ha en irrigué (délivrée par le service de l'agriculture).
- \* L'adhérent doit être résidant dans la localité où il va bénéficier de l'aide (certificat de résidence délivré par l'APC).

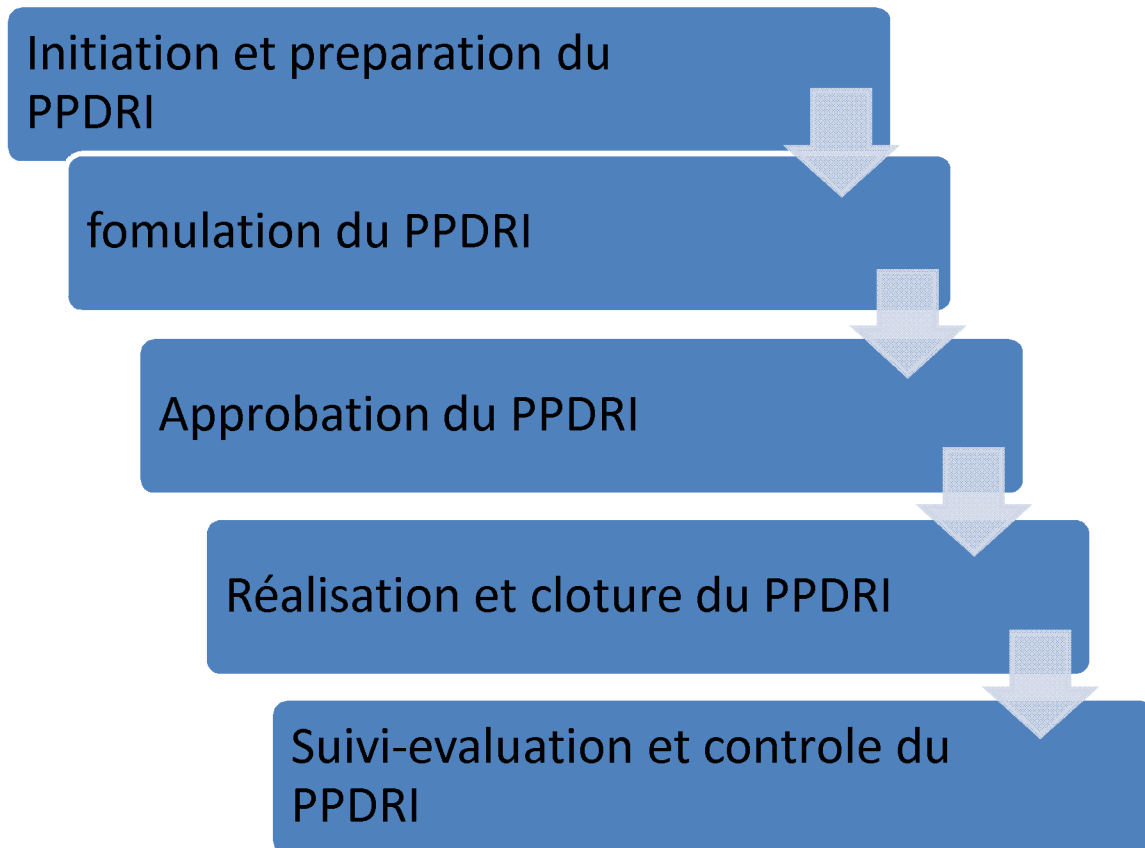
Donc, sauf les adhérents qui justifient leur éligibilité qui ouvrent droit aux actions individuelles du PPDRI.

Cette procédure a participé à la réduction du taux de participation de la population dans la mise en œuvre des programmes de développement (PPDRI), ce qui peut être traduit par une incohérence vis-à-vis des principes et objectifs ciblés par ces projets et ce qui est formulé lors de la préparation de ces derniers (bien avant la réalisation sur le terrain).

Une autre incohérence se traduit par la vente des unités d'élevages par les adhérents du PPDRI juste après la réception de ces dernières.

## 6. La stratégie de mise en œuvre du PPDRI

La démarche de la réalisation du PPDRI envisage les étapes représentées dans le schéma suivant :



**Figure n° 1: Étapes de déroulement du PPDRI.** (MADR, 2006).

### 6.1. Initiation et préparation

#### 6.1.1. Initiation et interprétation des concepts de base

Une idée de projet est émise soit par :

- Les populations rurales ;
- Les organisations rurales (associations, organisations professionnelles, traditionnelles...)
- L'Assemblée Populaire Communale ;
- L'Administration décentralisée.

La demande est adressée et présentée à la cellule d'animation de la Commune ou/et de Daïra. La cellule d'animation rurale de la commune ou en cas d'inexistence, la cellule d'animation rurale de la Daïra s'interroge sur :

- Les communautés concernées,
- Le territoire communal sur lequel le PPDRI est envisagé,
- Les thèmes de développement envisagés a priori : problèmes et difficultés à résoudre, projet particulier,...

### **6.1.2. La cellule d'animation rurale**

Le chef de Daïra réunit la cellule d'animation rurale de la Daïra (CARD) pour examiner les demandes qui lui sont parvenues. La CARD se prononce sur les idées de projet qui lui sont soumises selon qu'elles sont retenues, ajournées pour complément d'information ou non retenues. (Djahich. F, mars 2009). Pour chaque idée de projet retenue, la cellule d'animation :

- Désigne les personnes et organismes qui accompagneront le projet dans sa mise en œuvre et qui pourront être mobilisé pour apporter un appui : le facilitateur au sein de l'administration, la ou les associations, université, institutions,...
- Définit les études complémentaires éventuelles à réaliser pour formuler le projet et propose d'arrêter le budget correspondant.

Un relevé de conclusion précise les projets qui ont été retenus, pour chaque projet les acteurs impliqués dans la mise en œuvre, les études complémentaires demandées, et le calendrier prévisionnel de la formulation. Pour les projets non retenus, le relevé de conclusion indique les motivations. (MDCDR, 2008).

### **6.1.3. Constitution de l'équipe de projet**

- **Constituer et réunir l'équipe de projet**

L'équipe de projet est constituée de *l'animateur* et du *facilitateur*. *L'animateur* est désigné par la population ou l'APC concernée, le *facilitateur* par le chef de Daïra au sein de la cellule d'animation.

- **Missions de l'équipe de projet**

Réunir l'ensemble des informations caractérisant le territoire et de dégager les grandes lignes du futur projet. Accompagner l'ensemble des démarches collectives et individuelles nécessaires à la formulation et à la mise en œuvre du PPDRI, organiser et animer les différentes réunions d'information et de travail.

Les facilitateurs et les animateurs suivront une formation destinée à leur donner la connaissance de la mise en œuvre des PPDRI, notamment :

- \_ Les principes du PRR,
- \_ La mise en œuvre des PPDRI,
- \_ Le rôle et les missions d'animation et d'accompagnement qui sont dévolus à l'équipe de projet.

#### **6.1.4. Enquête de groupe**

Cette étape, qui correspond à l'expression des besoins et des préoccupations des communautés rurales, est effectuée selon une approche participative. Elle consiste en une phase de discussion avec la communauté et d'animation de réunions des deux sexes.

Les éléments à identifier sont :

- Les atouts et les contraintes du territoire ;
- Les moyens d'existence des populations cibles ;
- Les contraintes et préoccupations et leur classement (notation) ;
- L'analyse du problème nodal (arbre à problème) ;
- Les moyens nécessaires à l'amélioration des conditions de vie et de sécurité alimentaire des communautés rurales : les actions à usage collectif ainsi que les porteurs de ces actions : commune, groupement, association,...
- La définition des alternatives.

#### **6.1.5. Enquête de ménages**

Elle est effectuée par le ou les facilitateurs, soutenus par les animateurs de projet, auprès de tous les ménages du territoire impliqués dans le PPDRI. Il s'agit d'identifier :

- Chaque acteur du projet en sa qualité de porteur de projet individuel.
- Les actions que les ménages comptent réaliser individuellement ou collectivement dans le cadre du PPDRI,
- Leur apport personnel pour le financement de celles-ci : autofinancement et/ou force de travail,

Aussi bien pour l'enquête de groupe que pour l'enquête individuelle, l'agent Féminin aura pour mission d'aider à l'émergence des préoccupations des femmes de la Communauté rurale.

## **6.2. Formulation**

### **6.2.1. Organisation du programme d'actions - le plan de financement**

Pour construire le programme d'actions, l'équipe de projet peut se référer à titre indicatif aux nomenclatures par *thème fédérateur*. Pour autant ces listes d'actions éligibles ne sont pas limitatives, il convient également de se référer aux actions éligibles aux PSD et aux PCD, ainsi qu'aux nomenclatures des actions figurant au registre du Commerce.

### **6.2.2. Les demandes individuelles de crédit**

Chaque porteur de *projet individuel* qui sollicite un soutien public doit se rendre auprès de l'organisme bancaire de son choix pour constituer une demande de crédit lié à la réalisation des investissements.

### **6.2.3. Constitution du dossier du PPDRI**

Le dossier du PPDRI formulé est constitué de :

-La fiche de présentation du PPDRI.

- La fiche de projet se compose de trois volets :

- L'identification du projet et le programme d'action;
- Un tableau de présentation des équilibres entre le volet social et le volet économique du projet ;
- Un tableau de présentation des équilibres entre les investissements à usage collectif et les investissements à usage individuel.

- Une présentation du territoire de projet, réalisée à partir des informations obtenues du SADDR ;

- Des études complémentaires qui auront été nécessaires ;

- Des dossiers individuels de porteurs de projets. (DGF).

## **6.3. Processus de décision**

### **6.3.1. Acceptation**

L'objectif est de recueillir l'acceptation du projet par les populations, dans sa *formulation définitive*. L'équipe de projet organise une *réunion de présentation* du projet formulé.

-Un *procès-verbal signé de l'ensemble des participants officialise cette acceptation*.

### **6.3.2. Confirmation**

Après acceptation par la communauté rurale concernée, le dossier formulé est transmis par l'équipe de projet au Chef de Daïra qui réunit le *Comité Technique de Daïra*. Le dossier est présenté au comité technique pour confirmation. Les grilles d'évaluation peuvent aider à cette présentation.

### **6.3.3. Validation du projet**

Après confirmation, le dossier du PPDRI est transmis par le chef de daïra au secrétariat général de la wilaya, ce dossier convoque le comité technique de la wilaya qui examinera le PPDRI du point de vue technique, financier et sa cohérence au PDRIW. La validation du projet résulte sur l'élaboration d'un procès-verbal de réunion, qui sera transmis au wali accompagné du dossier pour des besoins d'approbation.

### **6.3.4. Approbation par le Wali**

L'approbation formelle du PPDRI par *le Wali* engage automatiquement les structures concernées, à assurer le financement des actions sur *les fonds sectoriels*, sur *les fonds desoutien spécifiques* et sur *les ressources des PSD et PCD*. « Cette approbation prend la forme d'une décision unique et globale engageant les fonds ou les budgets publics concernés pour les montants arrêtés au projet, elle sert de document de référence aux institutions financières spécialisées conventionnées ». (DGF, 2016).

« L'approbation du projet par le Wali engage l'ensemble des financements sur les différents fonds publics mobilisés et les structures gestionnaires concernées, ainsi que les ressources des *PSD* et *PCD*, conformément au plan de financement arrêté. L'approbation du projet représente également le document de référence pour l'organisme de crédit lors de l'octroi de prêts complémentaires sollicités par les membres des communautés engagées dans la réalisation du projet. En cas d'absence de financement mobilisable localement au moment de l'approbation du projet par le Wali, ce dernier inscrit ce projet dans la liste des projets intégrés à soumettre pour inscription en vue d'un financement sur les *Lois de Finances* (à transmettre de manière groupée au *Ministre de tutelle* dans les délais requis) ». (CF, 2016).

## **6.4. La réalisation et clôture du projet**

### **6.4.1. La déclaration de lancement du PPDRI**

Dès la réception de l'approbation du PPDRI, la cellule d'animation avec le facilitateur et l'animateur du PPDRI organisent une réunion d'information avec la communauté concernée pour déclarer le lancement du projet et engager la mise en œuvre du programme d'actions. Cette réunion donne lieu à un Procès-verbal dont la date est retenue (date de démarrage) pour le suivi de l'exécution du projet.

### **6.4.2. La mobilisation des financements**

En exécution de la décision d'approbation du projet par le Wali, chaque directeur exécutif en charge de la gestion d'un des fonds ou budgets sectoriels engage, dans le cadre des dispositifs en vigueur, la mise en œuvre des actions qui sont inscrites à son intitulé.

### 6.4.3. Exécution du programme d'action

#### a) Mise en œuvre des actions

Le Chef de Daïra assure la coordination et le suivi de réalisation du programme d'action. Pour cela il s'appuie sur les services des secteurs compétents sur le projet, en fonction de leurs attributions. Chaque service technique assure le suivi des actions le concernant, que les travaux soient à *usage collectif* ou à *usage individuel*. L'équipe de projet s'assurera que les porteurs de projet individuel puissent correctement accomplir les formalités qui leur incombent, en particulier les démarches auprès des fournisseurs et entreprises, ainsi qu'auprès des organismes de crédits ». (DGF, 2010).

#### b) Paiement des factures - Attestations de service fait

Au fur et à mesure de la réalisation des travaux, le porteur de projet transmet à l'organisme bancaire les factures. Ce dernier, « après les contrôles de réalité et de conformité au projet qu'il jugera bon de faire paiera à l'entrepreneur ou au fournisseur les travaux et fournitures en utilisant l'autofinancement et le crédit souscrit par le porteur de projet ». (Benaïssa.R, 2009).

« Après *constat de réalisation* de chacune des actions, *la direction technique* concernée contrôle la conformité de la réalisation, établit une « *attestation de service fait* » qu'il transmet à l'organisme bancaire. Sur la base de cette attestation, l'organisme bancaire rembourse le crédit souscrit par le porteur de projet du montant du soutien public accordé au porteur de projet : décaissement du soutien public. Ce décaissement est opéré depuis le compte projet ». « En cas de non-conformité, le soutien public n'est pas versé, le crédit n'est donc pas remboursé. Il appartient alors à l'organisme bancaire de se rapprocher de son client pour prendre les dispositions nécessaires ». (DGF, 2011).

L'organisme bancaire rend compte au chef de Daïra des paiements et des décaissements opérés tout au long de la mise en œuvre du projet.

#### c) Modification du projet

« Si nécessaire, des *modifications* peuvent être apportées au programme d'actions du projet (à usage individuel ou collectif) à condition de rester dans l'enveloppe budgétaire globale du projet. Pour *des modifications mineures*, il conviendra d'obtenir *l'accord du chef de Daïra* après avis de *la cellule d'animation*. Pour *des modifications plus importantes* (exemple: abandon de certaines actions, changement de nature,...) il conviendra de présenter la demande devant *le comité technique de Wilaya* ». (MDCDR, 2008).

#### **6.4.4. Clôture du projet**

##### **a) Déclaration de fin de projet**

Après réalisation de l'ensemble des actions prévues au programme, et après réception de l'ensemble des attestations de service fait, sur proposition de la cellule d'animation, le chef de Daïra établit *l'attestation de fin de projet*.

##### **b) Clôture du compte de projet**

Les actions qui n'ont pas été engagées à la date de clôture du projet sont annulées et le financement public correspondant réaffecté sur d'autres opérations. (DGF, 2016).

##### **c) Enquête de fin de projet**

L'enquête de fin de projet vise à évaluer le niveau de réalisation et d'impact des actions du projet par rapport aux objectifs initiaux. Elle est effectuée par un service technique désigné par le Chef de Daïra. Elle peut également être réalisée par un intervenant extérieur agréé, en appui à l'administration.

« En particulier, l'enquête de fin de projet s'attachera à recueillir les informations destinées à mettre à jour les informations du SADDR ». (MDCDR, 2008).

##### **d) Transfert des investissements à usage individuel et à usage collectif**

Les terres mises en valeur et les ouvrages à usage individuel réalisés dans le cadre du PPDRRI sont concédés aux ménages concernés conformément aux dispositifs réglementaires en vigueur. Les infrastructures réalisées dans le cadre du projet, sur des ressources financières entièrement publiques et dont l'utilisation est collective ou communautaire ainsi que les investissements dont la destination est individuelle, sont concédées à l'APC ou aux communautés concernées, une fois réceptionnées définitivement.

« Les modalités de la concession sont consignées dans une convention assortie d'un cahier des charges précisant les droits et devoirs de chaque partie ». « Un dossier d'opérations et maintenance est remis aux bénéficiaires concernés avec mention des coûts indicatifs de ces opérations ainsi que leur périodicité ». (DGF, 2010/2011).

##### **e) La gestion du projet**

La gestion du projet est une opération partagée entre les différents acteurs suivant :

- Le Chef de Daïra est en charge de la responsabilité générale de la gestion des projets. Il est chargé de la mise à jour du SI-PRR.
- L'équipe de projet suit au quotidien l'exécution générale du programme. Ils alertent la CAR et le Chef de Daïra en cas de difficulté.

-L'organisme bancaire rend compte également de l'avancement du paiement des factures et des décaissements des soutiens.

Cependant, *le maître de l'ouvrage* (premier responsable de la gestion des PPDR) juste après la MADR) est la *Direction Générale des Forêts (DGF)*.

## **6.5. Suivi-évaluation et contrôle du PPDR**

### **6.5.1. Suivi-évaluation du PPDR**

#### **• La Daïra**

La CAR est informé par le Chef de Daïra de l'avancement de l'ensemble des projets de la Daïra. *Des réunions régulières* permettent de faire le *point d'avancement* du programme global de la Daïra. Les informations relatives à l'avancement sont saisies dans le *SADDR* et sont ainsi disponibles à l'échelon Wilaya.

#### **• La Wilaya**

L'ensemble des informations reçues de la Daïra sont consolidées à l'échelon de la Wilaya par la cellule de développement rural de la Wilaya. Elles permettent de faire une situation régulière de l'avancement des projets, mais surtout d'évaluer l'impact sur chacun des *programmes fédérateurs*. Les tableaux de bord présenteront à la fois l'avancement global et l'impact des PPDR; mais aussi par rapport aux *thèmes fédérateurs*.

Par comparaison avec les objectifs fixés dans le cadre du programme de développement rural de Wilaya, ces informations permettent de faire évoluer les objectifs et les priorités si nécessaire. Ces informations sont saisies et consolidées dans le SADDR.

#### **-Le Système d'information de la Politique de Soutien au Renouveau Rural (SI-PSRR)**

« Ce système d'information est un *portail internet*, partagé entre tous les *acteurs habilités*. Il permet aux différents échelons administratifs (Daïra, Wilaya, National) à la fois d'alimenter en informations et de disposer de l'information consolidée sur la *PRR* ».

(Djahich. F, mars 2009).

-Le *SI-PSRR* regroupe à la fois les *informations* relatives à la mise en œuvre de la *PRR*, et les outils à la disposition des acteurs : *SADDR* et *PPDR*.

### **6.5.2. Le contrôle du PPDR**

L'objet des contrôles est de s'assurer de la bonne exécution de la dépense publique. Ils s'exercent dans deux domaines :

-Le respect des règles d'attribution de l'aide publique.

-La réalisation et l'usage conforme par le bénéficiaire de l'action subventionnée.

### **6.5.2.1. Caractéristiques générales des contrôles du PPDR :**

-Les contrôles sont diligentés par la direction exécutive compétente :

-Ils s'exercent sur des dossiers sélectionnés de manière aléatoire et, en proportion suffisante, de manière orientée en fonction d'une analyse de risques :

- ✓ Importance globale du projet
- ✓ Importance du montant des soutiens accordés sur fonds publics
- ✓ Public particulier
- ✓ Délais de réalisation dépassés, dossiers non clôturés dans les délais
- ✓ Concession d'ouvrage collectif,
- ✓ Zone géographique particulière,
- ✓ Défaut de remboursement de crédits à la banque...

-Ils concernent un nombre suffisant de dossiers pour constituer un échantillon représentatif.

-Le résultat du contrôle est reporté dans un procès-verbal signé du contrôleur et peut laisser la place aux observations du contrôlé (instance administrative, technique ou financière ou le bénéficiaire du soutien public).

-Chaque année le Chef de Daira remet au Wali, un *compte rendu* des contrôles effectués par catégories de contrôle, présentant l'échantillon contrôlé, les anomalies relevées, les actions entreprises suite aux contrôles : demandes de mise en conformité, clôture de dossiers, déchéances partielles ou totales de droits, demandes de remboursement, éventuelles poursuites judiciaires. Le compte rendu peut également être assorti de suggestions et recommandations relatives à des mesures correctives à entreprendre. (Djenane.A.M, 2011)

### **6.5.2.2. Respect des règles d'attribution**

« Il s'agit de reconstituer toutes les étapes administratives ayant abouti à la décision de l'aide ainsi qu'à son paiement ». (CF, 2010/2011). A cet effet, les différentes instances concernées fourniront au contrôleur le dossier administratif en leur possession.

Le contrôleur vérifiera notamment :

- \_ L'existence du dossier, la présence de toutes les pièces nécessaires dans le dossier, leur régularité, en particulier la qualité du porteur de projet bénéficiaire des aides,
- \_ Le respect des critères réglementaires d'attribution des soutiens, le calcul de l'aide,
- \_ La régularité des paiements : le bon montant, le bon adhérent, présence des justificatifs ayant permis le paiement (certificat de conformité, de service fait, ordre de paiement...),
- \_ Respect des plafonds d'aide publique...

### 6.5.2.3. Contrôle du bénéficiaire

Ce contrôle a pour but de vérifier la conformité de la réalisation avec les éléments du dossier ayant abouti à l'octroi du soutien. Le contrôleur vérifiera notamment :

- \_ L'existence réelle de la réalisation
- \_ Sa conformité aux éléments ayant déterminé l'attribution de l'aide : cahier des charges, factures, performances, capacité, qualité, surfaces, caractéristiques techniques...
- \_ Son usage conforme aux engagements souscrits,
- \_ Le respect des clauses particulières prévues (entretien...)

A l'issue du contrôle il est dressé un constat de ce qui est conforme et des écarts avec ce qui est attendu.

## 7. Montants standards des actions collectives

**Tableau n°3: représente les montants standards des actions collectives.**

| <b>Actions collectives</b>                   | <b>Montants</b>               |
|--|-------------------------------|
| 1Km → Ouverture de piste                     | <b>1 300 000 DA</b>           |
| 1Km → Aménagement de piste                   | <b>900 000 DA</b>             |
| Etude d'aménagement                          | <b>Varie</b>                  |
| 1U → Captage et aménagement de source        | <b>750 000 DA</b>             |
| 1H → Amélioration foncière                   | <b>40 000 DA</b>              |
| 1Ha → Travaux sylvicoles                     | <b>40 000 DA</b>              |
| 1Ha → Greffage                               | <b>58 500 DA</b>              |
| 1U → Construction d'un bassin d'accumulation | <b>700 000 DA</b>             |
| 1M3 → Correction torrentielle                | <b>4000 DA</b>                |
| 1Ha → Fixation de berge                      | <b>150 000 DA</b>             |
| 1Ha → Repeuplement                           | <b>150 000 DA</b>             |
| Récolte de liège                             | <b>Varie (selon la vente)</b> |

Source : circonscription des forêts d'Adekar (2016)

Il est à noter que *le premier acteur* concerné par la gestion des PPDRi juste après le ministre délégué chargé de développement rural est la *Direction Générale des Forêts (DGF)*, suivie par les autres institutions citées auparavant. Cela signifie que la démarche du PPDRi s'effectue (s'exécute) du *haut en bas* (du ministère de développement rural (MADR) jusqu'aux communes et villages).

# Partie 1 : Présentation de la région d'étude

## 1. Le territoire (La commune d'Adekar)

### 1.1. Situation géographique de la zone d'étude

Le territoire de la zone d'étude comprend une commune de nord-ouest de la wilaya de **BEJAÏA** qui est la commune d'**ADEKAR**. Elle s'étend sur une superficie de **107,6 km<sup>2</sup>**, elle est délimitée au Nord-est par la commune de Beni Ksila et la Méditerranée, à l'Est par la commune de Taourirt Ighil, au Sud par la commune d'Akfadou, au Sud-est par la commune de Tifra et à l'Ouest par la wilaya de Tizi-Ouzou.

Adekar est classée parmi les *communes rurales* de la wilaya de Bejaia, qui se caractérisent par un manque flagrant en matière de développement dans les différents secteurs. En matière de développement, les bilans effectués au cours des périodes précédentes soulignent comme une litanie, la crise qui, au-delà de l'agriculture proprement dite, caractérise l'ensemble du monde rural. Cette crise se manifeste notamment par *l'exode rural*, phénomène lié souvent, à la recherche d'un emploi mais, également, aux effets du terrorisme et, plus encore, aux conditions de vie de plus en plus difficile de l'ensemble de la population rurale.

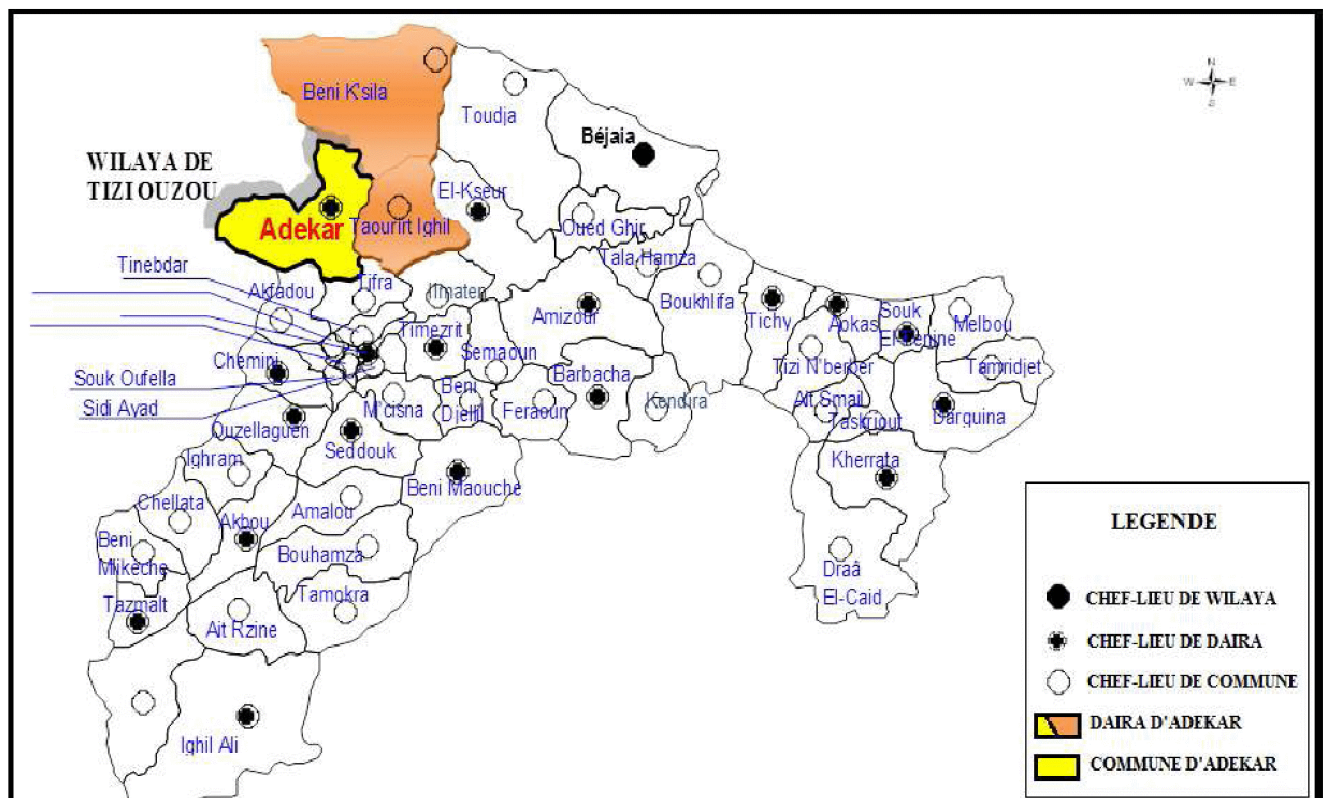


Figure n° 2: La localisation de la commune d'Adekar sur la carte de la wilaya de Bejaia.

### 1.2. Climat

La commune d'Adekar est caractérisée par un climat méditerranéen de type continental qui se caractérise par deux grandes saisons : un été chaud et sec avec un très peu de précipitations qui dure en moyenne quatre mois, et un hiver relativement doux, sur la côte et froid à l'intérieur avec d'importantes chutes de pluie et de neige.

Les précipitations et les températures sont deux éléments climatiques les plus importants qui déterminent le type de climat.

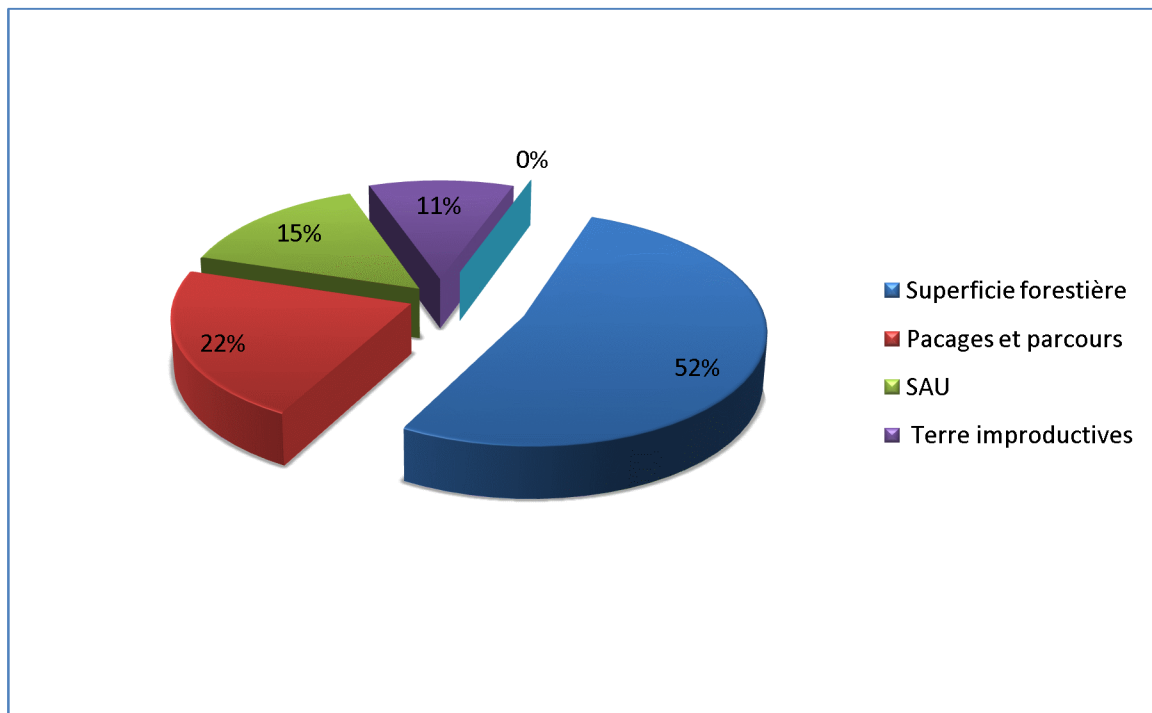
### 1.3. Relief

Notre zone d'étude est entièrement montagneuse ; Cette caractéristique accule la région à deux états extrêmes : le rural et le forestier, avec lesquels elle sera obligée de composer pour survivre et prospérer. La décomposition du territoire nous donne les proportions suivantes :

**Tableau n°4 : Répartition générale des terres :**

| Type de terre                                      | Superficie (Ha) | Taux(%)      |
|--|-----------------|--------------|
| Superficie forestière                              | 3887            | <b>52,47</b> |
| Packages et parcours                               | 1610            | <b>21,73</b> |
| SAU  | 1100            | 14,85        |
| Terres improductives non affectées à l'agriculture | 800             | 10,8         |
| Terres improductives des exploitations             | 11              | 0,15         |
| Totale   | 7408            | 100          |

Source : DSA de Bejaia 2016



**Figure n°3 : Répartition générale des terres**

La figure ci-dessus montre que la commune d'Adekar possède une superficie forestière de 3887 Ha qui représente 52,47 % de la superficie totale ce qui signifie que plus de 1/2 des terres sont occupées par les forêts.

Les parcours et pacages, quant à eux représentent 1610 Ha de la superficie totale, soit 21,73% constitués principalement de maquis dense et clairs (Phil aria, myrte, lentisque,...).

Ils constituent une ressource fourragère pour le cheptel de notre région d'étude.

La surface agricole utile occupe une superficie de 1100 Ha ; sa portion est de 14,85% de la surface totale ce qui signifie que cet espace entièrement rural a une activité agricole limitée par la faiblesse de la superficie agricole utile (SAU).

Les terres improductives représentent 811 Ha, soit 10,95% de la superficie totale du périmètre. Celles-ci sont constituées de terres non affectées à l'agriculture et des terres affectées à l'agriculture. Cette topographie aussi déséquilibrée impose de nombreuses contraintes au développement, car elle rend plus coûteux les investissements en infrastructures.

## 2. la population et la dynamique démographique :

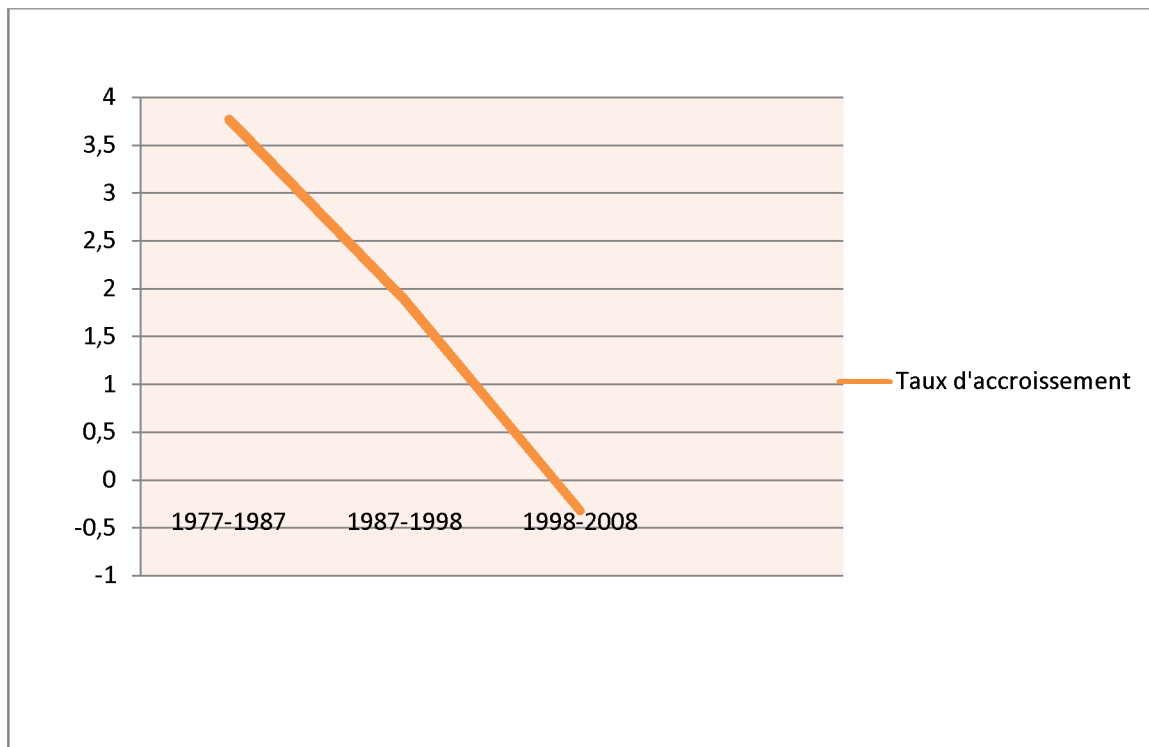
### 2.1. L'évolution de la population

Grace aux recensements effectués de l'année 1977 jusqu'a 2008 on peut caractériser le mouvement et la dynamique démographique et de déterminer le taux d'évolution annuel de la population de la commune d'Adekar.

**Tableau n°5 : Evolution de la population et des taux d'accroissement depuis 1977.**

| Population          |           |           |           | Taux d'évolution annuel moyen (%) |           |           |           |
|---------------------|-----------|-----------|-----------|-----------------------------------|-----------|-----------|-----------|
|                     | RGPH 1977 | RGPH 1987 | RGPH 1998 | RGPH 2008                         | 1977-1987 | 1987-1998 | 1998-2008 |
| <b>Cne d'Adekar</b> | 7601      | 11 000    | 13495     | 13 070                            | 3,77      | 1,88      | -0,32     |

Source : DPAT 2016



**Figure n°4 : Taux d'évolution de la population de la commune d'Adekar**

D'après le graphe, on observe un ralentissement de la croissance démographique entre les deux périodes intercensitaires. En effet, sur l'ensemble de la zone d'étude, le

taux d'accroissement entre 1988 et 2008 a baissé jusqu'à **-0,32**, contre 1,88 sur la période allant de 1987 à 1998.

Cette tendance à la baisse a été d'ailleurs similaire sur notre zone d'étude qu'au niveau national cela confirme que notre zone d'étude amorce une transition démographique. La deuxième remarque importante s'impose c'est que cette décroissance repose essentiellement sur le phénomène de migration entre 1998 et 2008, ce phénomène est connu sous le terme "*exode rural*". Le mouvement de l'exode rural qui se poursuit, ce qui montre que le processus de résorption des intégralités territoriales et socio-économiques n'a pas pu être soutenu. Notre zone d'étude apparaît donc, au vu de ce décroissement "migratoire", comme une région répulsive; les départs hors zone sont en effet en majorité le fait en âge d'activité, souvent accompagnées d'enfants.

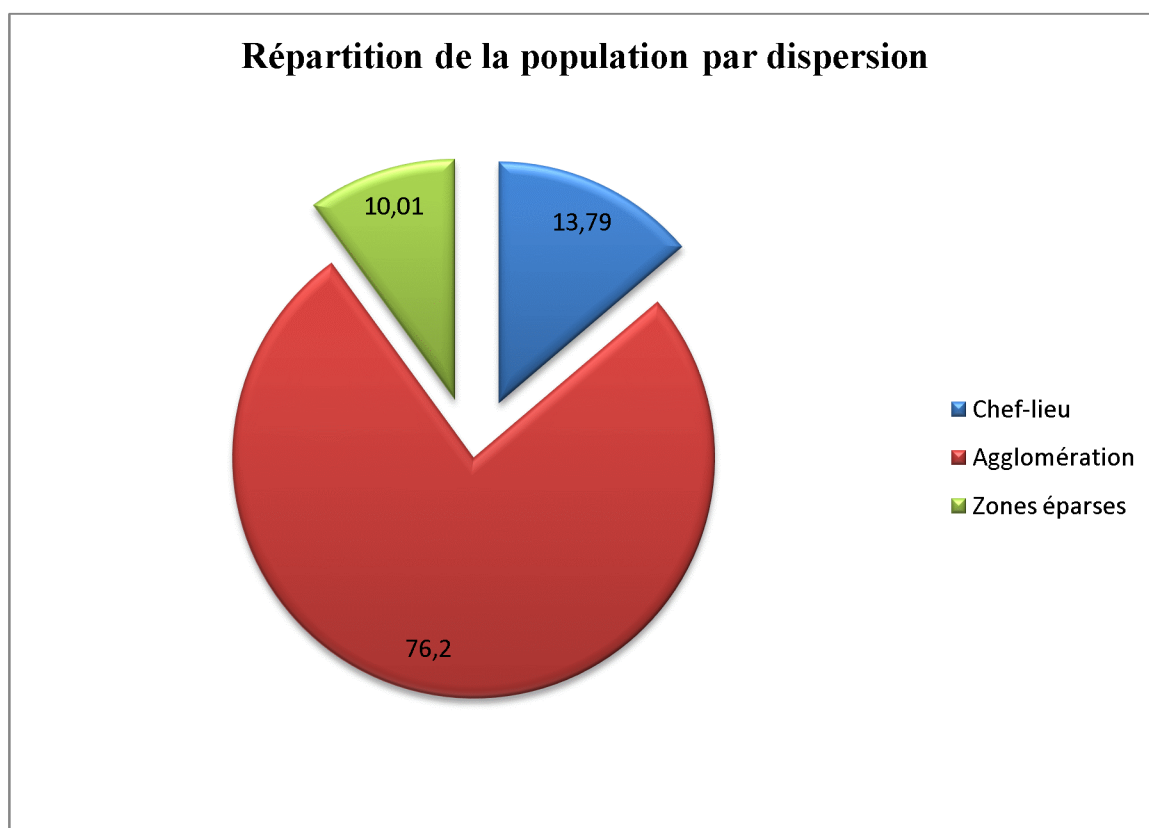
## 2.2. La dispersion de la population

L'amélioration des conditions de vie, l'amélioration des revenus, les infrastructures de base et autres facteurs expliquent la tendance des populations rurales à l'urbanisation.

**Tableau n°6 : Répartition de la population par dispersion**

|                     | <b>Agglomération chef lieu</b> | <b>Agglomération secondaire</b> | <b>Zones éparses</b> | <b>Total</b> |
|---------------------|--------------------------------|---------------------------------|----------------------|--------------|
| <b>Cne d'Adekar</b> | 1819                           | 10055                           | 1321                 | 13195        |
| <b>Portion %</b>    | 13,79                          | 76,20                           | 10,01                | 100          |

Source : DPAT 2016



**Figure n°5 : Répartition de la population par dispersion**

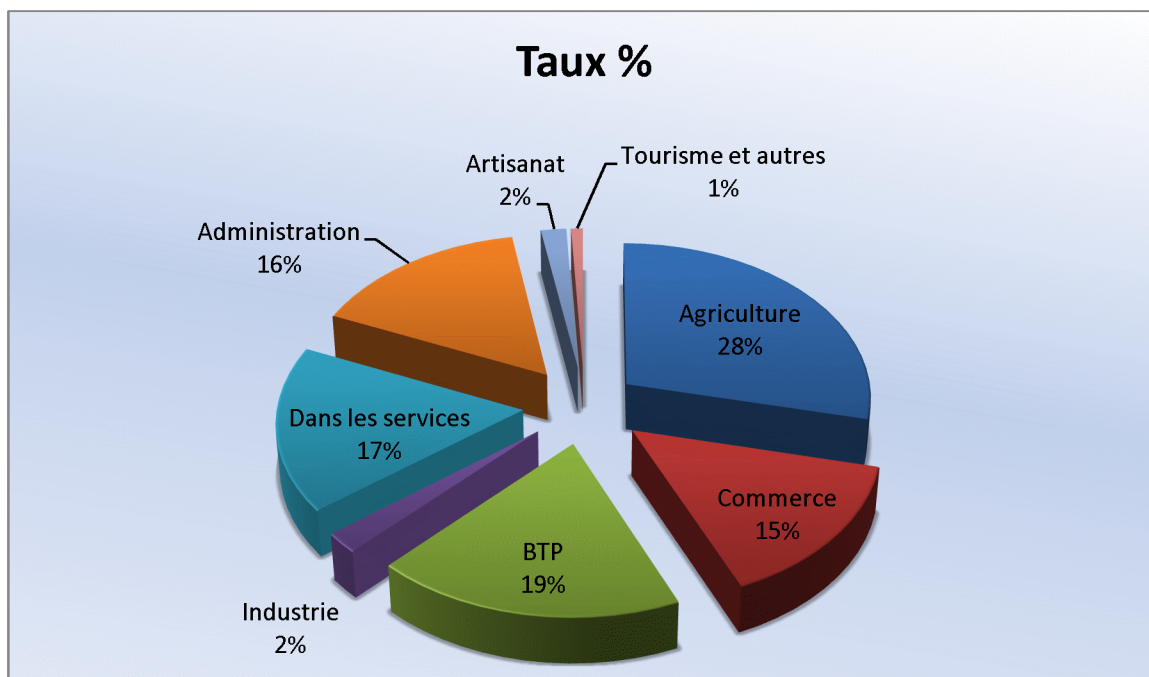
La population se concentre essentiellement au niveau des agglomérations secondaires, avec un taux de 76,2 % qui constituent les plus grands villages de notre région d'étude et hameaux qui se situent à proximité du chef-lieu de, et cela s'explique par le fait que celui-ci est mieux structuré et dispose de meilleures conditions.

### 2.3. Répartition de la population par branches d'activités

**Tableau n°7: Répartition de la population par branches d'activités**

| Classes d'activités | Nombre | Taux (%) |
|---------------------|--------|----------|
| Agriculture         | 887    | 28,66    |
| Commerce            | 460    | 14,86    |
| BTP                 | 580    | 18,74    |
| Industrie           | 66     | 2,13     |
| Dans les services   | 534    | 17,25    |
| Administration      | 486    | 15,70    |
| Artisanat           | 56     | 1,82     |
| Tourisme et autres  | 26     | 0,84     |
| Total               | 3095   | 100      |

Source : DPAT (2016)



**Figure n°6 :**Répartition de la population par branches d'activités

Il nous paraît évident que le premier secteur d'activité concerne **l'agriculture**, avec un taux qui dépasse **28 %** du moment que nous sommes devant **un milieu typiquement rural**. Alors que les secteurs de l'industrie, l'artisanat et le tourisme ne représentent que **5 %** des secteurs occupés par les employeurs de la commune d'Adekar.

### **3. L'agriculture**

L'exploitation agricole au niveau de la commune d'Adekar est de type individuel, issue essentiellement de l'héritage familial. Les terrains sont en pente, morcelés et de petites tailles qui ne dépassent pas trois (03) hectares.

Selon la DPAT, la superficie agricole totale (SAT) de notre zone d'étude est de 2750 Ha, réparties en totalité comme suit :

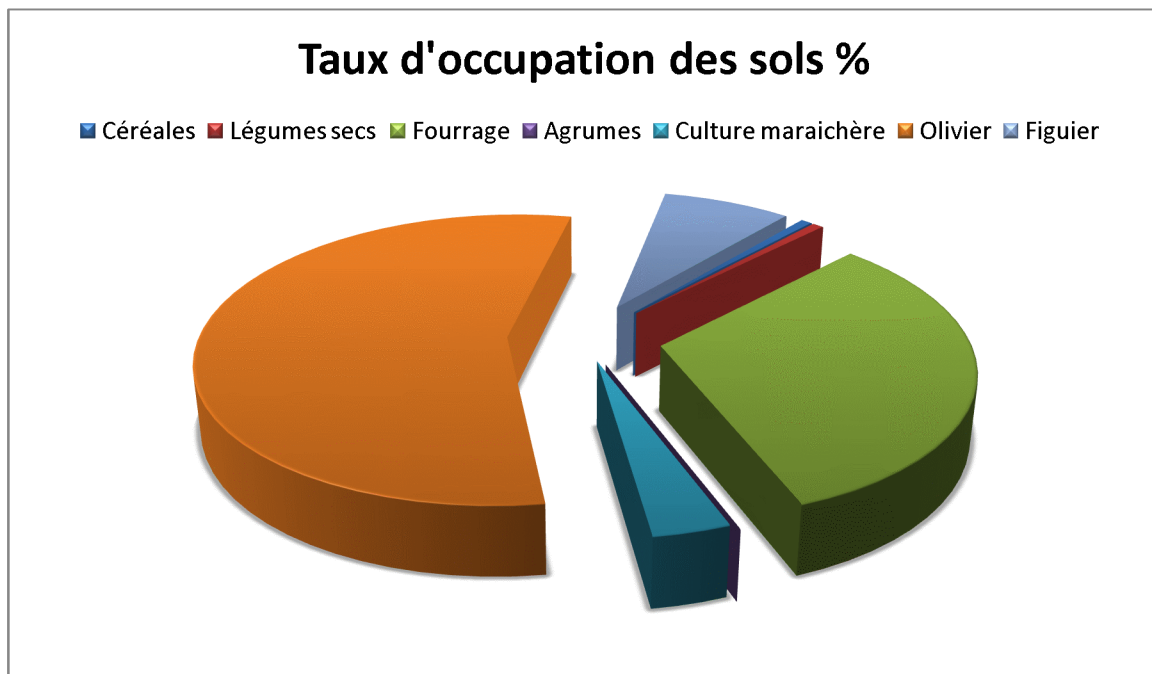
La SAU, qui s'étend sur une superficie de 1100 Ha, soit 14,85 % de la SAT dont 21 Ha sont irrigués; et exploitées essentiellement par un système de production de type monoculture à base d'une arboriculture spécialisée (olivier), associée à un élevage familial.

### 3.1. L'occupation du sol :

**Tableau n°8: Occupation des sols**

| Sol occupé par :   | Superficie (Ha) | Pourcentage % |
|--------------------|-----------------|---------------|
| Céréales           | 5               | 0,66          |
| Légumes secs       | 5               | 0,66          |
| Fourrage           | 238             | 31,81         |
| Agrumes            | 0               | 0             |
| Culture maraichère | 26              | 3,47          |
| Olivier            | 415             | 55,48         |
| Figuier            | 59              | 7,88          |

Source : DSA Bejaia 2016



**Figure n°7 : Occupation des sols**

D'après la figure n°7, on remarque que la superficie occupée par l'olivier est la plus importante avec 415 Ha (55 %) ; vient par la suite les fourrages avec un pourcentage de 31,81 %, puis en troisième position le figuier qui occupe une superficie de 59 Ha.

Donc, on peut dire que les cultures dominantes sont surtout l'arboriculture; principalement les espèces rustiques à base d'olivier et du figuier, avec une superficie inexistante des agrumes.

\_ Les cultures fourragères occupent une superficie de 238 Ha, soit 1/3 de la SAU.

Cela indique que les agriculteurs accordent beaucoup d'importance à l'élevage et les fourrages détiennent une place de choix dans les assolements. Elles constituent un complément fourrager au cheptel durant les périodes creuses d'hiver ou d'été. La gamme de

fourrages est très diversifiée, mais la vesce-avoine duquel le foin se conserve bien et de bonne valeur nutritive est privilégiée.

\_ Les cultures maraichères occupent une superficie de 26 Ha, soit 2,36 % de la SAU.

L'irrigation concerne une superficie insignifiante, à peine 5 %, qui sont consacrées aux cultures maraichères. Les cultures irriguées sont très localisées au gré de la ressource hydrique, pratique des jardinages à proximité des habitations pour les besoins de consommation familiale.

Cette faible extension de l'irrigation est en rapport avec la difficulté de mobilisation de la ressource hydrique par les exploitants.

\_ La céréaliculture occupe une surface de 5 Ha; soit 0,66 % de la SAU.

Elle est pratiquée sur des terres relativement accidentées et en extensif. L'orge est la culture dominante dans le groupe des céréales. Ceci s'explique par :

- L'importance de la consommation de ce produit en milieu rural ;
- Utilisation de l'orge comme ration complémentaire pour le cheptel.
- Les faibles exigences de cette culture, (adaptée aux sols minces et pauvres).
- Aucun indice de présence de cultures industrielles et la viticulture.

On pourra dire que la production végétale dans la commune d'Adekar est dominée par l'arboriculture, notamment l'olivier et le figuier. Donc ; Adekar est une commune à vocation arboricole.

**Tableau n°9: Répartition d'élevage (Adekar)**

| Espèce         | Gros élevage |       |         | Avicole         |                | Apicole         |                       |
|----------------|--------------|-------|---------|-----------------|----------------|-----------------|-----------------------|
|                | Bovine       | Ovine | Caprine | Poulet de chair | Poule pondeuse | Nombre de ruche | Quantité du miel (Qx) |
| Nombre de tête | 2446         | 2798  | 875     | 24700           | 1465           | 870             | 56                    |

Source : DSA de Bejaia (2016)

D'après le tableau ci-dessus, on remarque une prédominance de la race ovine avec 2.798 tête, et en seconde position vient la race bovine avec 2.446 tête, puis la race caprine avec 875 tête, donc la région d'étude a une tendance à se spécialiser dans l'élevage des ovins et des bovins, car ce dernier est moins coûteux et plus facile à maîtriser par rapport aux deux autres races ; vu des disponibilités fourragères très importantes, qui sont assurées par les fourrages naturels et spontanés (238 ha).

#### 4. Plan d'action des PPDR au cours des années 2009/2014 dans la commune d'Adekar

Tableau n°10: Plan opérationnel des PPDR de l'année 2009 jusqu'à 2014.

|            | Localité          | Actions individuelles   | Actions collectives  |
|------------|-------------------|---|--|
| Année 2009 | Lac noir (henied) | - Plantation oléicole 7 Ha<br>-Création de petites unités d'élevage caprin 2U<br>- Habitat rural 6U   | - Aménagement de piste 3.4 km<br>- correction torrentielle 78m3<br>- fixation de berges 1ha<br>- captage de sources 2u                                 |
|            | Ikhettaben        | - Greffage d'oléastre 2 Ha<br>- Plantation fruitière 0,5 Ha<br>-Création d'unités de petit élevage apicole 2M<br>- Habitat rural 2 U  | - Ouverture de piste agricole 8 Km<br>- Aménagement de piste agricole 6.9 Km<br>- Réalisation cantine scolaire 1U<br>- Mise en valeur des terres 20 Ha |
| Année 2010 | Adekar Village    | - Création d'unités de petit élevage ovin 2U  | - Travaux sylvicoles 47Ha<br>- Ouverture de piste 4Km<br>- Eclairage public 20U<br>- Aménagement de sources 4U<br>- Aménagement de piste 2Km           |
|            | Ikhettaben        | - Greffage d'oléastre 2Ha   | - Plantation forestière 22,6Ha   |
|            | Lac noir          | /   | - Plantation forestière 2Ha<br>- Mise en défens 20Ha<br>- Travaux sylvicoles 10Ha<br>- Aménagement de source 1U<br>- Aménagement de lac 1U             |
| Année 2011 | Hallafa           | - Création de petites unités d'élevage caprin 2U<br>- Création de petites unités d'élevage apicole 3M<br>- Plantation oléicole 4Ha  | - Ouverture de piste 5Km<br>- Aménagement de piste 8,8 Km  |
|            | Tizi Ouegueni     | - Plantation oléicole 4Ha<br>- Création de petites unités d'élevage apicole 3M  | - Aménagement de piste 2,5Km   |
|            | Machnoua          | -Création de petites unités d'élevage caprin 5U<br>-Création de petites unités d'élevage ovin 1M  | - Repeuplement 20Ha<br>- Travaux sylvicoles 100Ha<br>- Captage et aménagement de source 1U   |
|            | Thala Hamdoune    | -Création de petites unités d'élevage caprin 2U<br>-Création de petites unités d'élevage ovin 1M<br>-Création de petites unités d'élevage apicole 1M<br>-Plantation fruitière 4Ha | - Ouverture de piste 3Km<br>- Aménagement de piste 11Km<br>- Captage de source 1U<br>- Construction d'un bassin 1U<br>- Greffage 200U                  |

|            |                 |  |   |
|------------|-----------------|--|---|
| Année 2012 | Kebouche        | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Création de petites unités d'élevage bovin 2U</li> <li>- Création de petites unités d'élevage ovin 1U</li> <li>- Plantation fruitière 3Ha</li> </ul>                            | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aménagement de piste 4Km</li> <li>- Ouverture de piste 5Km</li> <li>- Construction d'un bassin 1U</li> <li>- Captage de source 1U</li> </ul>                                     |
|            | Timri Mahmoud   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Plantation fruitière 3Ha</li> <li>- Création de petites unités d'élevage apicole 2M</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aménagement de piste 7Km</li> <li>- Ouverture de piste 5Km</li> <li>- Construction d'un bassin 1U</li> <li>- Captage de source 1U</li> </ul>                                     |
|            | Takamra         | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Plantation fruitière 3Ha</li> <li>- Amélioration foncière 3Ha</li> <li>- Débroussaillage et greffage 200U</li> <li>- Création de petites unités d'élevage apicole 6M</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aménagement de piste 3Km</li> <li>- Ouverture de piste 3Km</li> <li>- Travaux sylvicoles 100Ha</li> <li>- Construction d'un bassin 1U</li> <li>- Captage de source 1U</li> </ul> |
| Année 2013 | Ighil Ilmathene | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Plantation fruitière 3Ha</li> <li>- Débroussaillage et greffage 200U</li> <li>- Création de petites unités d'élevage apicole 2M</li> </ul>                                      | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ouverture de piste 4Km</li> <li>- Aménagement de piste 6Km</li> <li>- Construction d'un bassin 1U</li> <li>- Travaux sylvicoles 50Ha</li> </ul>                                  |
|            | Ighil Kroune    | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Plantation fruitière 3Ha</li> <li>- Amélioration foncière 3Ha</li> <li>-Création de petites unités d'élevage apicole 1M</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ouverture de piste 3Km</li> <li>- Aménagement de piste 3Km</li> <li>- Construction d'un bassin 1U</li> <li>- Captage de source 1U</li> </ul>                                     |
| Année 2014 | Thazrouthe      |  | <ul style="list-style-type: none"> <li>-Ouverture de piste 3 Km</li> <li>- Captage de source 1U</li> </ul>  |

Source : circonscription des forêts d'Adekar (2016)

Le nombre du PPDRI réalisé depuis 2009 jusqu'à 2014 s'élève à **15 PPDRIs** repartis sur 15 localités. Selon le service des forêts d'Adekar, la validation de ces projets est à **100%**, c'est-à-dire ; **15 PPDRIs** qui sont **validés**. Ces taux restent toute fois discutables, puisque on approuve le projet mais on supprime une partie des actions ayant été inscrites en son sein ( le programme sera amputé d'actions) , tels que la création des unités d'élevage.

**Les PPDRIs réalisés** ont touché **15 localités** sur **26**, ceci signifie que environ **50%** des **localités ne sont pas touchées** par ces projets, sachant que les localités non touchées sont **les plus**

*enclavées et les plus abandonnées* notamment Hariz, Aghouled, Iwanoughen, Tighzart... qui doivent être prioritaires.

Pour mieux analyser, ou faciliter la lecture du bilan opérationnel des PPDR I au niveau de notre zone d'étude on a préféré simplifier le tableau précédant dans ce second tableau avec l'intégration d'autres données :

**Tableau n°11 : Actions du plan opérationnel des PPDR I (Adekar)**

|                              | Nature de l'action                          | Quantité  | Nombre de bénéficiaires |
|------------------------------|---|-----------|-------------------------|
| <b>Actions collectives</b>   | Ouverture de piste                          | 43 km     |                         |
|                              | Construction d'un bassin                    | 6 bassins |                         |
|                              | Aménagement des pistes                      | 54,6 km   |                         |
|                              | Captage des sources                         | 4 unités  |                         |
|                              | Plantation forestière                       | 24,6 ha   |                         |
|                              | Travaux sylvicoles                          | 307 ha    |                         |
| <b>Actions individuelles</b> | Plantation oléicoles                        | 15 ha     | 105                     |
|                              | Plantation fruitière                        | 7,5 ha    | 32                      |
|                              | Greffage oléastre                           | 4 ha      | 23                      |
|                              | Création de petites unités apicole          | 18 unités | 18                      |
|                              | Création de petites unités d'élevage caprin | 7 unités  | 2                       |
|                              | Création de petites unités d'élevage ovin   | 4 unités  | 2                       |
|                              | Création de petites unités d'élevage bovin  | 2 unités  |                         |

Il est important de s'arrêter sur la nature des actions ayant été réalisées, ainsi que sur les coûts de la réalisation. Avec le tableau n°3 qui représente les montants des actions collectives on a procédé à calculer les coûts dépensés pour la réalisation de ces actions dans la commune d'Adekar les résultats étaient comme suit :

Ouvertures des pistes —→ 55.900.000 DA

Aménagement de piste —→ 49.140.000 DA

Travaux sylvicoles —→ 12.280.000 DA

Captage et construction des bassins d'accumulation —→ 7200.000 DA

Plantation forestière —→ 3.690.000 DA

**Total : 128.210.000 DA**

Le taux de réalisation des actions collectives s'élève à près de 130 millions de DA. Ces actions sont issues essentiellement du domaine forestier, et c'est là quand dois s'interroger sur les besoins de la population, l'impact de ces actions et de ce que ça va apporter à cette région, ainsi que sur leurs durabilités.



## **1.2-le relief :**

La commune de Makouda est incluse dans la zone de chaînes côtière .Elle présente deux reliefs bien distinct :

**a- La région montagneuse** qui occupe les 2/3de la superficie totale de la commune, elle est caractérisée par un relief très accidenté, l'altitude varie de 600 à 800 m, le point culminant est le Djebel Tamrabet qui atteint les 870 m du coté ouest.

**b-La région plate** c'est la plaine du SEBAOU qui se prolonge vers la commune de Sidi Naamane, dont la superficie est estimée à environ 2000 ha

**1.3-le climat :** Le climat de la commune de Makouda est typiquement méditerranéen, chaud et sec en été et doux, humide et pluvieux en hiver, cependant à partir de 500 m d'altitude.

**Précipitations :** une forte pluviométrie se situé entre Décembre et Mars, la moyenne dépasse 100mm par mois .En été les précipitations sont très faibles, pendant les saisons intermédiaires (printemps-automne), la pluviométrie est supérieure à 50mm/mois.

**La température :** l'écart de température entre le mois le mois le plus chaud (aout) et le mois le plus froid (janvier) est de 18°C.

**Le vent :** lesvents dominants sont de direction Nort et Nort-Est.

## **1.4-hydrographie :**

Il existe des vallées formées par des oueds à régime irrégulier, et les principaux cours d'eau sont :-L'oued Tarihant, et l'oued Stita qui se jettent dans le l'oued de Sebaou.

-les oueds Taazibt et Aguer gour qui sont tout les deux affluents de l'oued Sebaou. Ces cours d'eau se dessèchent presque totalement en été.

## **2. la population et la dynamique démographique :**

La population de la commune de Makouda, compte 24 326 habitants depuis le dernier recensement de la population(2008) .La densité de population est de 407,2 habitants par Km<sup>2</sup>.

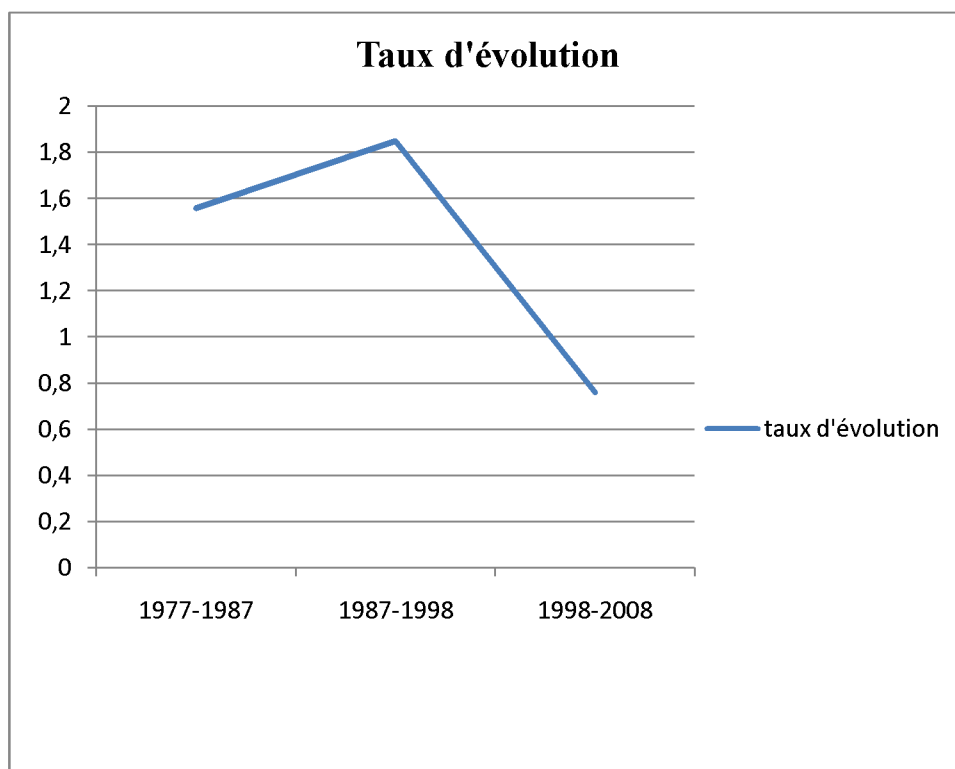
## 2.1. L'évolution de la population :

Grace aux recensements effectués de l'année 1977 jusqu'à 2008 on peut caractériser le mouvement et la dynamique démographique et de déterminer le taux d'évolution annuel de la population de la commune de Makouda.

**Tableau n°12 : Evolution de la population et des taux d'accroissement depuis 1977**

| Population      |           |           |           |           | Taux d'évolution annuel moyen (%) |           |           |
|-----------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------------------------------|-----------|-----------|
| Commune Makouda | RGPH 1977 | RGPH 1987 | RGPH 1998 | RGPH 2008 | 1977-1987                         | 1987-1998 | 1998-2008 |
|                 | 15779     | 18424     | 22548     | 24326     | 1,56                              | 1,85      | 0,76      |

Source : DPAT (2016)



**Figure n°9 :** Evolution de la population et des taux d'accroissement depuis 1977

D'après le graphe, on remarque un ralentissement de la croissance démographique entre les deux périodes intercensitaires contrairement à la période qui s'étale de 1977 à 1987 où le taux d'accroissement a crû de 1,58 jusqu'à 1,85 %. En effet, sur l'ensemble de la zone d'étude, le taux d'accroissement entre 1988 et 2008 a baissé de 1,85 jusqu'à 0,76 % sur la période allant de 1987 à 1998.

Cette tendance à la baisse a été d'ailleurs similaire sur notre zone d'étude qu'au niveau national cela confirme que notre zone d'étude amorce une transition démographique.

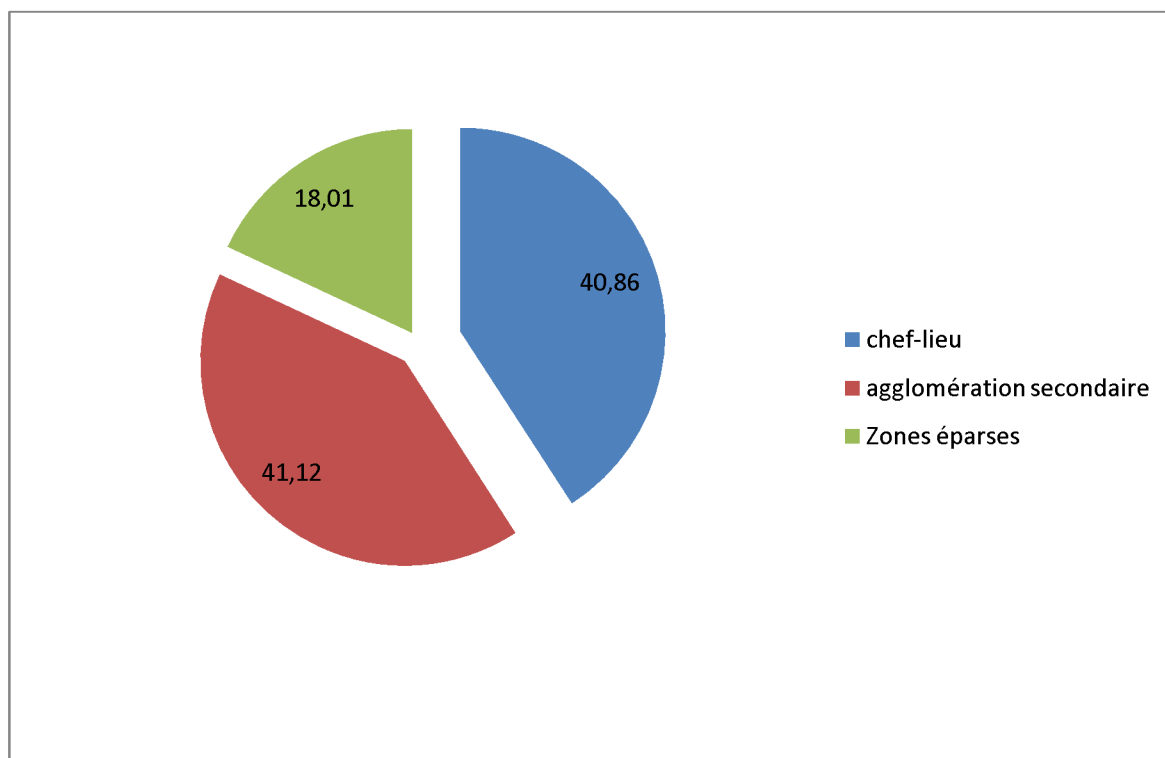
La deuxième remarque importante s'impose c'est que cette décroissance repose essentiellement sur le phénomène de migration entre 1998 et 2008, ce phénomène est connu sous le terme "*exode rural*". Notre zone d'étude apparaît donc, au vu de ce décroissement "migratoire", comme une région répulsive; les départs hors zone sont en effet en majorité le fait en âge d'activité, souvent accompagnés d'enfants.

## 2.2. La Répartition de la population par dispersion

**Tableau n°13: Répartition de la population par dispersion**

|                       | Agglomération<br>chef lieu | Agglomération<br>secondaire | Zones éparses | Total        |
|-----------------------|----------------------------|-----------------------------|---------------|--------------|
| <b>Cne de Makouda</b> | <b>9941</b>                | <b>10004</b>                | <b>4381</b>   | <b>24326</b> |
| <b>Portion %</b>      | <b>40,86</b>               | <b>41,12</b>                | <b>18,01</b>  | <b>100</b>   |

Source : DPAT Tiziouzou (2016)



**Figure n°10: Répartition de la population par dispersion en 2008**

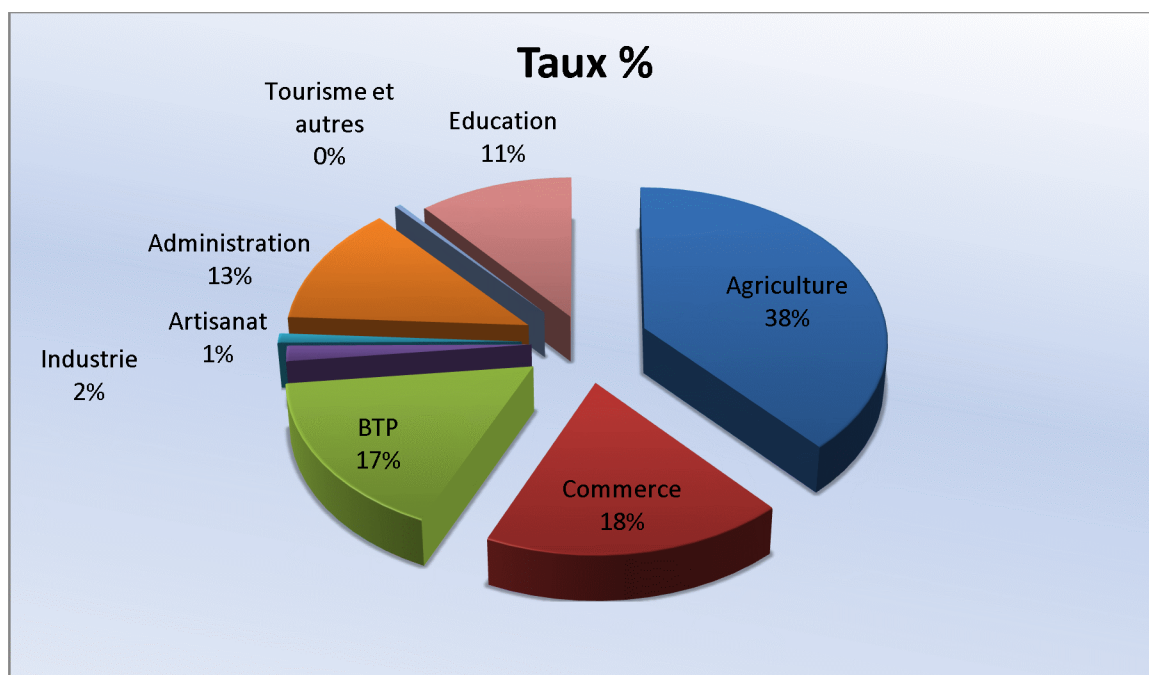
La population se concentre essentiellement au niveau des agglomérations secondaires puis au niveau du chef lieu, avec un taux de 41,12 % et 40,86 respectivement cela s'explique par le fait que celui-ci est mieux structuré et dispose de meilleures conditions. Ce qui explique le manque flagrant d'infrastructures dans les zones éparses qui regroupent 18,01 % seulement de l'ensemble de la population de la commune de Makouda.

### 2.3. Répartition de la population par branches d'activités

**Tableau n°14: Répartition de la population par branches d'activités**

| Classes d'activités | Nombre | Taux (%) |
|---------------------|--------|----------|
| Agriculture         | 1765   | 38.30    |
| Commerce            | 848    | 18.40    |
| BTP                 | 763    | 16.56    |
| Industrie           | 75     | 1.62     |
| Education           | 512    | 11.11    |
| Administration      | 581    | 12.61    |
| Artisanat           | 45     | 0.98     |
| Tourisme et autres  | 19     | 0.41     |
| Total               | 4608   | 100      |

Source : DPAT (2016)



**Figure n°11 : Répartition de la population par branches d'activités**

D'après la figure n°11 nous avons constaté que le premier secteur d'activité concerne **l'agriculture** avec un taux qui s'élève à plus de 38 %, du moment que nous sommes devant **un milieu typiquement rural**. Puis vient le secteur du commerce avec 18 % et celui des Travaux Publics et Bâtiment (BTP) avec un taux de 16,56. Alors que les secteurs de l'industrie, l'artisanat et le tourisme ne dépassent pas 3 % des secteurs occupés par les employeurs de la commune de Makouda.

### 3-Agriculture :

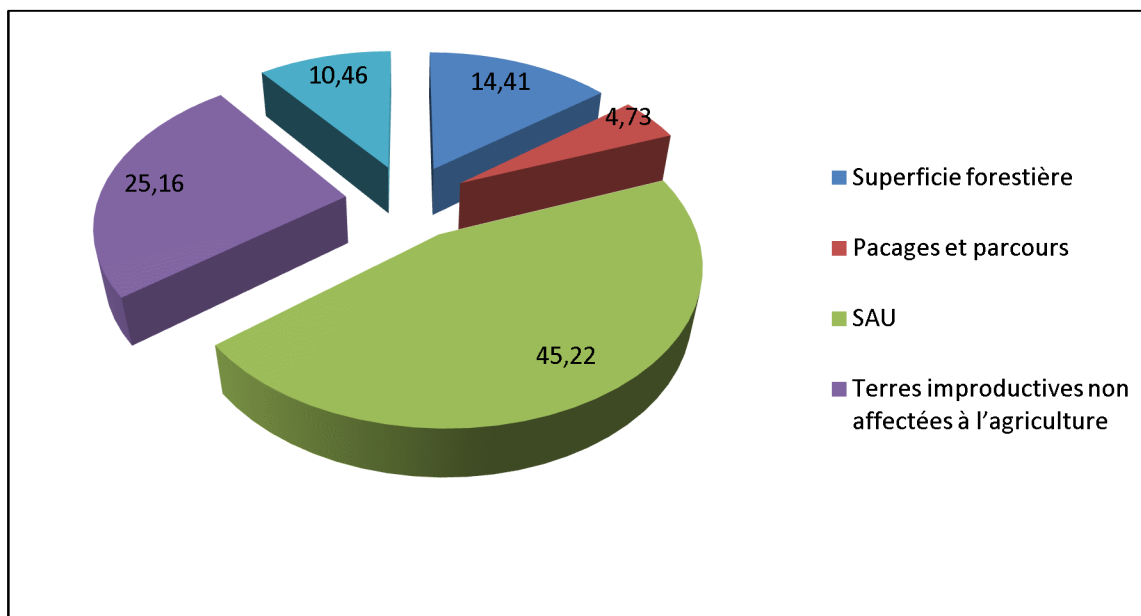
Dans la commune de Makouda, une surface agricole utile (S.A.U) représente plus de 1/3 de la surface totale soit 2597 ha ; dont 831 ha représentés par l'olivier, cette commune recèle d'énormes potentialités pour développer les cultures maraichères et fourragères au niveau des plaines (au sud de la commune) qui présentent des terres agricoles utiles sans oublier l'existence de 04 retenues colinéaires qui facilitent l'irrigation de ces terres.

#### 3-1 La répartition générale des terres :

**Tableau n°15 : Répartition générale des terres de la commune de Makouda**

| Type de terre                                      | Superficie (Ha) | Taux (%) |
|--|-----------------|----------|
| Superficie forestière                              | 828             | 14,41    |
| Pacages et parcours                                | 272             | 4,73     |
| SAU  | 2597            | 45,22    |
| Terres improductives non affectées à l'agriculture | 1445            | 25,16    |
| Terres improductives des exploitations             | 601             | 10,46    |
| Totale   | 5743            | 100      |

Source: DSA de Tiziouzou 2016



**Figure n°12 : Répartition générale des terres de la commune de Makouda**

D'après la figure ci-dessus on constate que la commune de Makouda possède une superficie agricole utile importante avec 2597 Ha (SAU) qui représente 45,22 % de la superficie totale ce qui signifie que presque la moitié des terres sont utiles pour l'agriculture, ce qui peut être un facteur très encourageant pour l'investissement dans ce domaine.

Les parcours et pacages, quant à eux représentent 272 Ha de la superficie totale, soit 4,73% constitués principalement de maquis clairs.

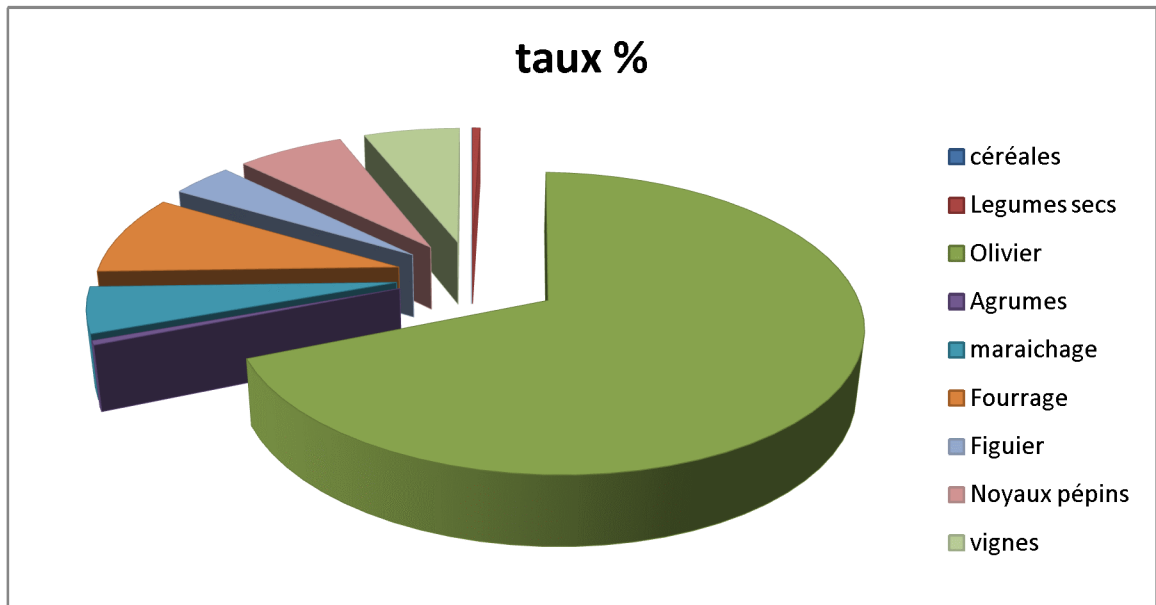
Les terres improductives représentent 2046 Ha, soit 35,62 % de la superficie totale du périmètre. Celles-ci sont constituées de terres non affectées à l'agriculture et de terres affectées à l'agriculture. Cette topographie aussi déséquilibrée impose de nombreuses contraintes au développement, car elle rend plus coûteux les investissements en infrastructures.

### 3.2-L'occupation des sols :

**Tableau n°16:L'occupation des sols**

| Sol occupé par :   | Superficie (Ha) | Pourcentage % |
|--------------------|-----------------|---------------|
| Céréales           | 0               | 0             |
| Légumes secs       | 6               | 0.45          |
| fourrage           | 106             | <b>8.02</b>   |
| maraichages        | 67              | 5.07          |
| Culture fruitières | 89              | 6.73          |
| olivier            | 831             | <b>62</b>     |
| figuier            | 49              | 3.70          |
| Noyaux pépins      | 88              | 6.65          |
| agrumes            | 6               | 0.45          |
| vignes             | 79              | 5.98          |

Source: DSA Tiziouzou (2016)



**Figure n°13:** L'occupation des sols

D'après la figure n°13, on remarque que la majeure partie de la SAU est occupée par l'olivier avec 831 Ha (62 %) ; vient par la suite les fourrages avec un pourcentage de 106 ha, puis en troisième position les cultures fruitières qui occupent une superficie de 89 Ha.

Donc, on peut dire que les cultures dominantes sont surtout l'arboriculture; principalement les espèces rustiques à base d'olivier et du figuier, avec une superficie inexistante des agrumes.

\_ Les cultures fourragères occupent une superficie de 106 Ha, ce peut être un facteur très important pour encourager l'élevage dans la commune de Makouda.

\_ La viticulture occupe une superficie significative avec 79 Ha soit 5,98 % de la SAU.

\_ Les cultures maraichères occupent une superficie de 67 Ha, soit 5,07 % de la SAU.

\_ La céréaliculture occupe une surface de 5 Ha; soit 0,66 % de la SAU.

• Aucun indice de présence de cultures industrielles et la viticulture.

On pourra dire que la production végétale dans la commune de Makouda est dominée par l'arboriculture, notamment l'olivier et le figuier. Donc ; Makouda est une commune à vocation arboricole.

### 3-3. Production animale

Tableau n°17 Répartition d'élevage dans la commune de Makouda

|         | Cheptel (têtes) |        |         | Aviculture (unité) | Apiculture     |                         |
|---------|-----------------|--------|---------|--------------------|----------------|-------------------------|
|         | Ovins           | Bovins | caprins | Poulets de chair   | Nbre de ruches | Production de Miel (Qx) |
| Makouda | 3 680           | 4 356  | 896     | 54 342             | 1 082          | 28                      |

Source : DSA Tiziouzou(2016)

D'après ce tableau, on remarque que le gros élevage est une activité très développée dans la commune de Makouda ; selon la subdivision agricole de Tizirt, le développement de l'activité du gros élevage s'est accélérée surtout après l'installation de l'entreprise de production laitière « Tifra-lait » dans la commune de Tizirt.

Le cheptel de la commune de Makouda concernant le gros élevage est constitué de 4356 têtes bovines soit 48,76% du total de production, suivi de 3680 têtes d'ovins, soit 41,20 % et l'élevage caprin est de 896 têtes, soit 10,03% de la production en gros élevage.

Concernant le petit élevage, la production de la commune de Makouda en aviculture est élevée à 54342 unités, qui assure une production de 636 Qx de viande blanche.

L'apiculture constitue également l'une des activités agricoles de la commune de Makouda, le nombre de ruche est de 1082 ruches et une production de 28 Qx.

### 4-INDUSTRIE :

La commune de Makouda n'offre pas de possibilité de développer ce secteur vu sa pauvreté en équipements industriels, néanmoins on peut développer l'industrie agro-alimentaire qui secondera l'activité agricole.

**Tableau n°18 : Plan opérationnel des PPDR de l'année 2009 jusqu'à 2014 de la commune de Makouda:**

|            | Localité       | Actions individuelles   | Actions collectives   |
|------------|----------------|---|---|
| Année 2009 | Ichikar        | -Création d'unités de petits élevages (apiculture) 6 unités   | /   |
| 2010       | Ain larbaa     | -Création de petites unités d'élevages (caprins)<br>-Création d'unités de petits élevages (apiculture) 3 unités   | -Réalisation de murettes en pierres sèches 46 m <sup>3</sup><br>-Réhabilitation et aménagement de pistes agricoles, rurales 4 km  |
|            | Akerroumahfoud | -Création de petites unités d'élevages (ovin)<br>-Création d'unités de petits élevages (apiculture) 2 unités<br>-Plantations fruitières 11 ha                           | /   |
|            | Stita          | -Création d'unités de petits élevages (apiculture) 3 unités<br>-Plantations fruitières 17 ha  | /   |
|            | Tala bouzrou   | -Plantations fruitières 10 ha<br>-Création de petites unités d'élevage (ovin)<br>-Création d'unités de petits élevages (apiculture) 3 unités                            | -Ouverture de pistes agricoles, rurales et voies d'accès au périmètre de mise en valeur (5.4 km)  |
| 2011       | Akhendouk      | -Plantations fruitières 25 ha<br>-Création d'unités de petits élevages (apiculture) 2 unités<br>-Greffages oléastre et vignoble 500 sujet<br>-Débroussaillage 500 sujet | -Captage et aménagement de sources<br>-Ouverture de pistes agricoles, rurales et voies d'accès au périmètre de mise en valeur   |
| 2012       | Maachera       | -Plantations fruitières 10 ha<br>-Création d'unités de petits élevages (apiculture) 4 unités  | -Ouverture de pistes agricoles, rurales et voies d'accès au périmètre de mise en valeur   |
| 2013       | Tazart         | -Débroussaillage<br>-Plantations fruitières 5 ha<br>-Greffages oléastre et vignoble<br>-Création d'unités de petits élevages (apiculture) 4 unités                      | -Correction torrentielle<br>-Ouverture de pistes agricoles<br>-Réhabilitation et aménagement de pistes agricoles, rurales et voies d'accès au périmètre de mise en valeur<br>-Captage et aménagement de sources |

|      |          |                                |  |
|------|----------|--------------------------------|--|
|      |          |                                |  |
| 2014 | Illillen | -Plantations fruitières 2,5 ha | -Captage et aménagement de sources<br>-Ouverture de pistes agricoles, rurales et voies d'accès au périmètre de mise en valeur<br>-Réhabilitation et aménagement de pistes agricoles, rurales et voies d'accès au périmètre de mise en valeur<br>-Correction torrentielle<br>-Réalisation de murettes en pierres sèches<br>-Débroussaillage |

Source : CF de la willaya de Tiziouzou (2016)

Le nombre de PPDRIs réalisés depuis 2009 jusqu'à 2014 s'élève à **9 PPDRIs** répartis sur 9 localités. La validation de ces projets est à **100%**, c'est-à-dire ; **9 PPDRIs** qui sont **validés**. Ces taux restent toute fois discutables, puisque on approuve le projet mais on supprime une partie des actions ayant été inscrites en son sein ( le programme sera amputé d'actions) , tels que la création des unités d'élevage.

**Les PPDRIs réalisés** ont touché **9 localités** sur **30**, ceci signifie que la majeure partie des **localités ne sont pas touchées**. Et c'est à ce point qu'on peut juger que la part destinée à cette région est insuffisante.

**Tableau n°19:représente le plan opérationnel des PPDRI résumé**

|                              | Nature de l'action                          | Quantité           | Nombre de bénéficiaires |
|------------------------------|---|--------------------|-------------------------|
| <i>Actions collectives</i>   | Ouverture de piste                          | 4 km               |                         |
|                              | Construction d'un bassin                    | 6 bassins          |                         |
|                              | Aménagement des pistes                      | 13 ,4 km           |                         |
|                              | Captage des sources                         | 4 unités           |                         |
|                              | Réalisation de murettes en pierres sèches   | 146 m <sup>3</sup> |                         |
| <i>Actions individuelles</i> | Plantation oléicoles                        | 57,5 ha            | 119                     |
|                              | Plantation fruitière                        | 23 ha              | 67                      |
|                              | Greffage oléastre                           | 1350 sujets        | 14                      |
|                              | Création de petites unités apicole          | 27 unités          | 10                      |
|                              | Création de petites unités d'élevage caprin | -----              |                         |
|                              | Création de petites unités d'élevage ovin   | -----              |                         |
|                              | Création de petites unités d'élevage bovin  | -----              |                         |

On peut déduire les couts de la réalisation des actions collectives dans la commune de Makouda les résultats sont comme suit :

Ouvertures des pistes —→5.200.000 DA

Aménagement de piste —→12.060.000 DA

Captage et construction des bassins d'accumulation —→500.000 DA

**Total : 24.760.000 DA**

Le taux de réalisation des actions collectives s'élève à près de 25 millions de DA. Ces actions sont issues essentiellement du domaine forestier, et c'est là quand dois s'interroger sur les besoins de la population, l'impact de ces actions et de ce que ça va apporter à cette région, ainsi que sur leurs durabilités.

## **IIème PARTIE : Présentation de la méthodologie de l'enquête**

Le *degré de ruralité* de ces deux communes, **leurs localisations biogéographiques** et le *degré de concentration des projets de développement* nous ont poussés à choisir les deux communes d'Adekar et Makouda.

Cependant notre zone d'étude se caractérise par un *milieu rural* fortement marqué, d'une part, par ses *vocations principales* qui sont *l'agriculture et l'élevage qui sont en* réalité des atouts à valoriser et à conserver, sachant que la commune d'Adekar est une *région forestière*. D'autre part, par les phénomènes de: *précarité, pauvreté, chômage* et la *dégradation des écosystèmes naturels*.

### **1-la collectes des donnés**

#### **a-Auprès des services concernés**

Afin de déterminer le degré d'efficacité des PPDRi dans notre zone d'étude, nous avons effectué une étude socio-économique et environnementale basée sur un recensement des données. Pour cela, notre travail du terrain s'est déroulé comme suit :

- Entretiens avec les responsables des services concernés par PPDRi, qui nous ont permis la consultation de la liste des bénéficiaires du PPDRi de la région d'étude

- La recherche effectuée auprès des services et diverses institutions pour la présentation des deux zones d'étude sont : la circonscription des forêts d'Adekar et celle de Tizirt, les subdivisions de la commune d'Adekar et Makouda ( celle de l'agriculture, et de l'habitat); l'APC d'Adekar et celle de Makouda, la daïra d'Adekar et celle de Makouda , la conservation des Forêts (CF) de la Wilaya de Tiziouzu et celle de Bejaia , la direction des Services Agricoles (DSA) de la Wilaya Tiziouzu et de Bejaia afin d'obtenir des informations sur nos zones d'étude.

#### **b-Auprès de la population des deux communes d'étude / Echantillonnage**

Notre travail d'enquête qui s'est étalé du mois de Mai au mois d'Aout 2016a porté sur un échantillon de **65 bénéficiaires**<sup>32</sup> à Adekar 32, 33 à Makouda 33, sur la base d'un *questionnaire* qui contient environ **54 questions** (annexe N°) qui traitent des différents *aspects sociaux, professionnels, économiques, environnementaux* et l'état de mise en œuvre des PPDRi, notant que le nombre de bénéficiaires de PPDRi est estimé à 210 dans la commune de Makouda (CF Tiziouzu) et à 182 dans la commune d'Adekar (CF Bejaia).

Un *échantillonnage de commodité* a été adopté en raison des difficultés rencontrées sur le terrain ; en effet la **situation sécuritaire** dans la région d'étude a limité nos déplacements, aussi plusieurs bénéficiaires ont catégoriquement **refusé de remplir les questionnaires**

## CHAPITRE 3: RESULTATS ET DISCUSSION

L'analyse des questionnaires nous a permis d'obtenir des résultats très intéressants. Les résultats de l'analyse des données obtenues sont présentés dans des différents tableaux qu'on a réalisés à l'aide de logiciel "EXCEL", suivis d'une représentation sous forme des graphes.

L'interprétation de chaque tableau ou graphe permet l'évaluation des aspects étudiés et la détermination de degré d'efficacité des PPDRI au niveau de notre zone d'étude.

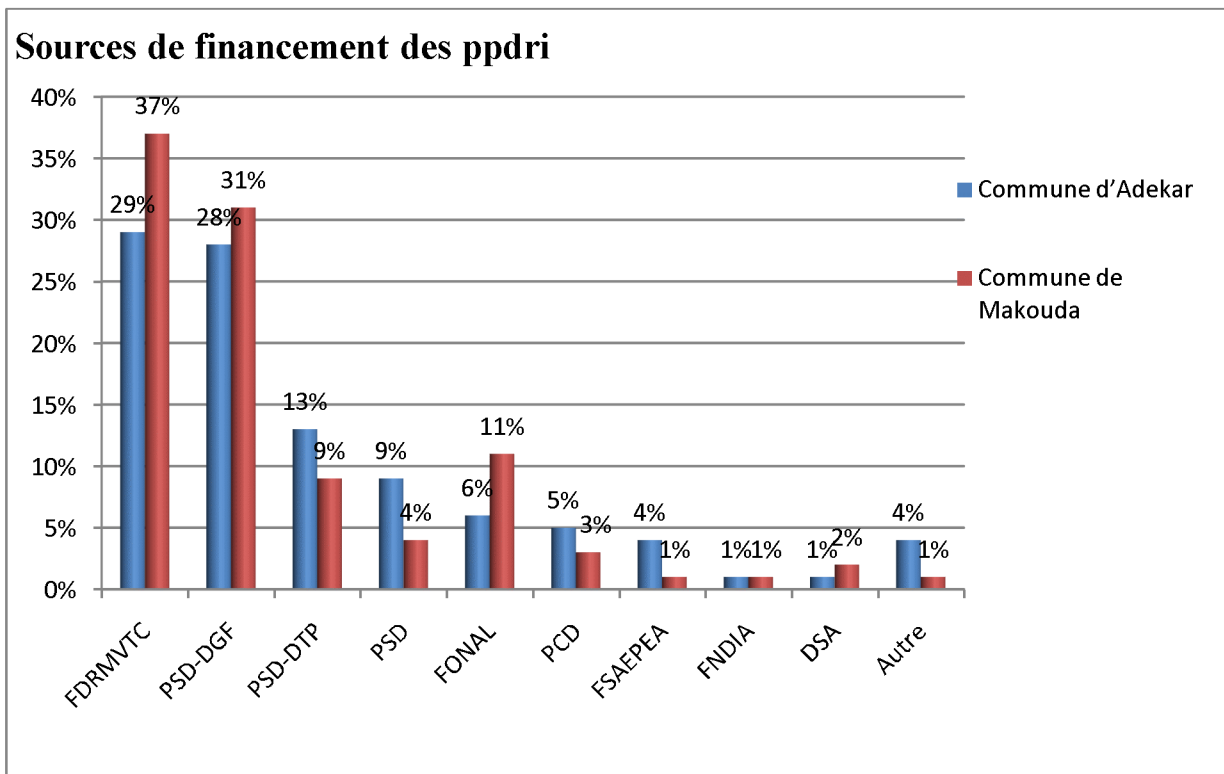
### I/Résultats de l'entretien auprès des services concernés

#### 1.Les sources de financements des PPDRI

Tableau n°20: représente les sources de financement des PPDRI.

| Sources de financement | Commune d'Adekar | Commune de Makouda |
|------------------------|------------------|--------------------|
| FDRMVTC                | 29 %             | 37 %               |
| PSD-DGF                | 28 %             | 31 %               |
| PSD-BTP                | 13 %             | 9 %                |
| PSD                    | 9 %              | 4 %                |
| FONAL                  | 6 %              | 11 %               |
| PCD                    | 5 %              | 3 %                |
| FSAEPEA                | 4 %              | 1 %                |
| FNDIA                  | 1 %              | 1 %                |
| DSA                    | 1 %              | 2 %                |
| Autre                  | 4 %              | 1 %                |
| <b>Total</b>           | <b>100 %</b>     | <b>100 %</b>       |

Source : conservation des forêts de Bejaia et Tiziouzou



**Figure n°14:** Les sources de financements des PPDR.

\_ Le Fond de Développement Rural et de la Mise en Valeurs des Terres par Concession (FDRMVTC) avec un pourcentage de participation qui s'élève à **29%**.

\_ Le Programme Sectoriel de Développement pour la Direction Générale des Forêts (PSD-DGF) avec pourcentage de participation qui s'élève à **28%**.

\_ Le reste des sources participent aux financements des PPDR avec un intervalle des pourcentages de **1 à 13%**.

Ce graphe permet de mettre en évidence le problème d'implication réelle des autres secteurs dans les PPDR. Les seuls fonds réellement fonctionnels restent le FDRMVTC et PSD-DGF à hauteur de 60 à 70 %. Ainsi les fonds des partenaires sectoriaux prévus pour accompagner les PPDR (ANSEJ, FNDIA, DSA, PCD...) ne figurent pas parmi les sources de financement des PPDR. Compte tenu de ce constat, nous assisterons à une forme d'uniformisation du développement rural car toutes les actions sont financées par un seul fond lui-même limité par des conditions d'éligibilité. Ainsi l'analyse de la nature des activités individuelles permet de confirmer ce constat.

## 2. Le financement du PPDRI bis

Sur la totalité des bénéficiaires (392) nous avons constaté que seul 4 individus ont bénéficié des modules d'élevage ovin et caprin, malgré que l'une des principales vocations des communes soit l'élevage. Les entretiens menés auprès des services concernés nous ont éclairés sur la question ;

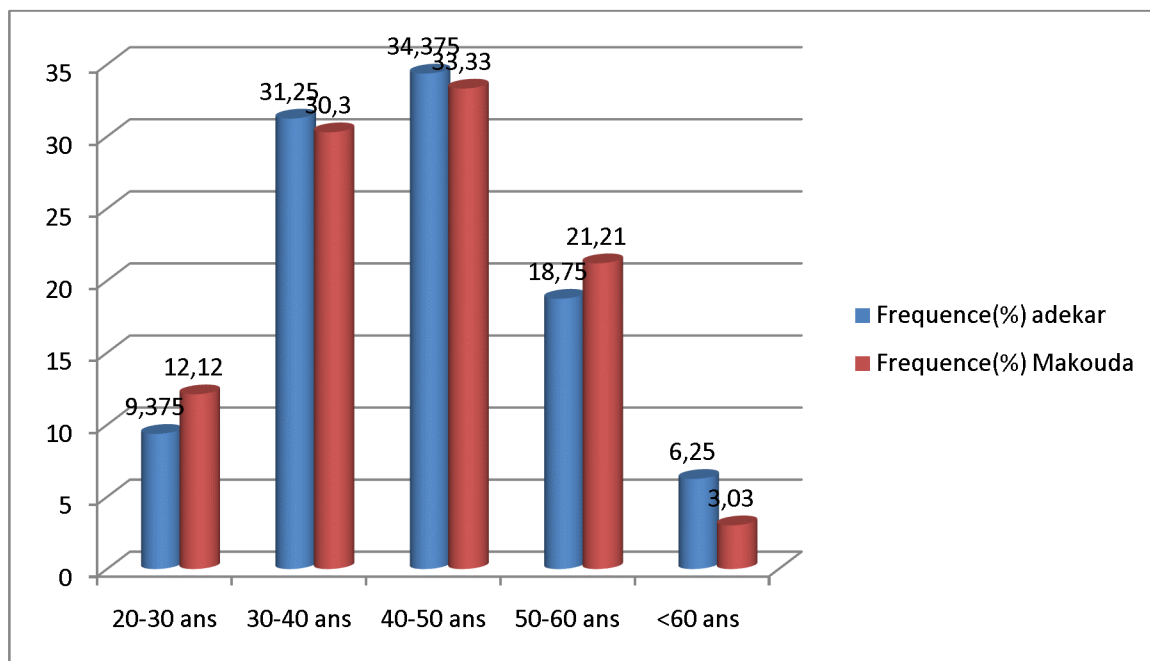
Tout le territoire national a connu un **problème de répartition des unités de gros élevage** de 2010 jusqu'à nos jours. Cela est dû au problème d'importation de ces unités de l'étranger par un fournisseur privé (**importation des unités d'élevage**). Ce problème a poussé le ministre délégué chargé de développement rural à créer un fond appelé "*Fond Spécial d'Appui aux Eleveurs et aux Petits Exploitants Agricoles (FSAEPEA)* " pour combler les ratages et retards connus en matière de répartition des unités d'élevage des PPDRI de ces dernières années, ces derniers sont désignés sous l'appellation "*PPDRI bis*".

## II /Les caractéristiques socio-économiques des enquêtés

### 1. Age des enquêtés :

**Tableau n°21: Répartition des classes d'âges des enquêtés.**

| Classe d'âge<br><br>Région | Nombre de personne |           | La fréquence (%) |              |
|----------------------------|--------------------|-----------|------------------|--------------|
|                            | Adekar             | Makouda   | Adekar           | Makouda      |
| 20-30 ans                  | 3                  | 4         | 9,375            | 12,12        |
| 30-40 ans                  | 10                 | 10        | 31,25            | 30,30        |
| 40-50 ans                  | 11                 | 11        | 34,375           | 33,33        |
| 50-60 ans                  | 6                  | 7         | 18,75            | 21,21        |
| <60 ans                    | 2                  | 1         | 6,25             | 3,03         |
| <b>Total</b>               | <b>32</b>          | <b>33</b> | <b>100 %</b>     | <b>100 %</b> |



**Figure n°15 :** Répartition des classes d'âges des enquêtés.

D'après la figure ci-dessus, on remarque que la répartition des enquêtés selon leurs âges montre que les classes d'âges les plus représentatives [30-40ans] et [40-50], elles représentent **31,25%**, **34,375%** respectivement des personnes enquêtés de la commune d'Adegkar et **30,30%**, **33,33%** respectivement des personnes enquêtés dans la commune de Makouda. Puis celle de [50- 60ans] avec les fréquences **18,75** et **21,21%** respectivement pour les enquêtés de la commune d'Adegkar et Makouda. Cependant, la représentation la plus faible est observée chez la classe [<60ans] soit **3,03 %** des enquêtés à Makouda et **6,25 %** des enquêtés à Adegkar. Pour la classe la plus jeune de [20-30ans] représente un pourcentage de **6,25%** (Adegkar) et **3,03%** (**Makouda**) de la totalité de notre échantillon.

Cette représentativité permet de décrire la pertinence de réflexion de ces classes d'âges et leur degré de conscience par rapport aux projets de développement et aux diverses évolutions et restructurations du monde rural en générale et de l'économie agricole et rurale en particulier. Pour cela, les classes d'âges les plus représentatives sont celles de l'intervalle de 30 ans à 60 ans, qu'on juge les plus importantes par rapport à *l'ancienneté et le savoir-faire* ainsi l'esprit de *la participation au développement local*.

## 2. Répartition des bénéficiaires par sexe :

Tableau n° 22 : La répartition des enquêtés par sexe

| Région                  | Adekar   |         | Makouda  |         |
|-------------------------|----------|---------|----------|---------|
| Sexe                    | Masculin | Féminin | Masculin | Féminin |
| Nombre de bénéficiaires | 180      | 2       | 207      | 3       |
| Pourcentage             | 98,9     | 1,09    | 98,57    | 1,43    |

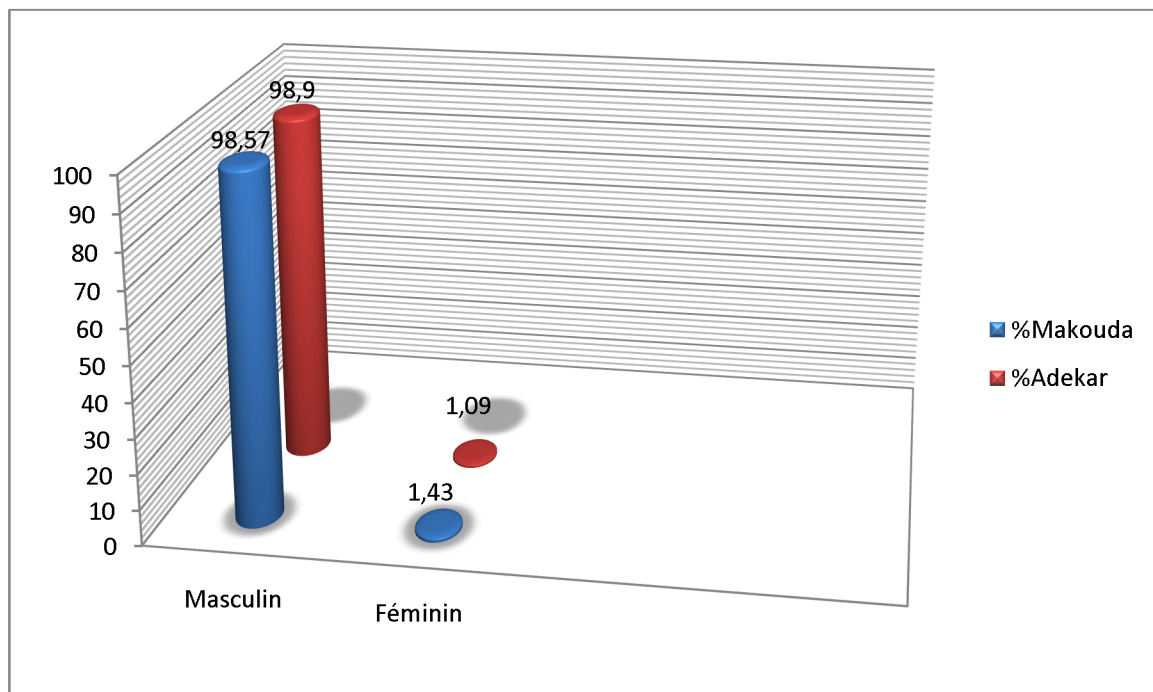


Figure n°16 : Répartition des enquêtés par sexe

Pour *la participation féminine*, on dit qu'elle est presque *inexistante* (1,09% pour Adekar et 1,43% pour Makouda), cela est dû à plusieurs considérations sociales telles que le pouvoir décisionnel et la susceptibilité au travail féminin, alors que la femme doit être intégrée dans le processus du développement rural durable, parce qu'elle est considérée comme facteur ou élément très important pour atteindre des fins positives de ce programme.

Théoriquement, le programme du développement exige la participation et l'intégration de la population dans sa formulation, sa conception et son élaboration, mais pratiquement en

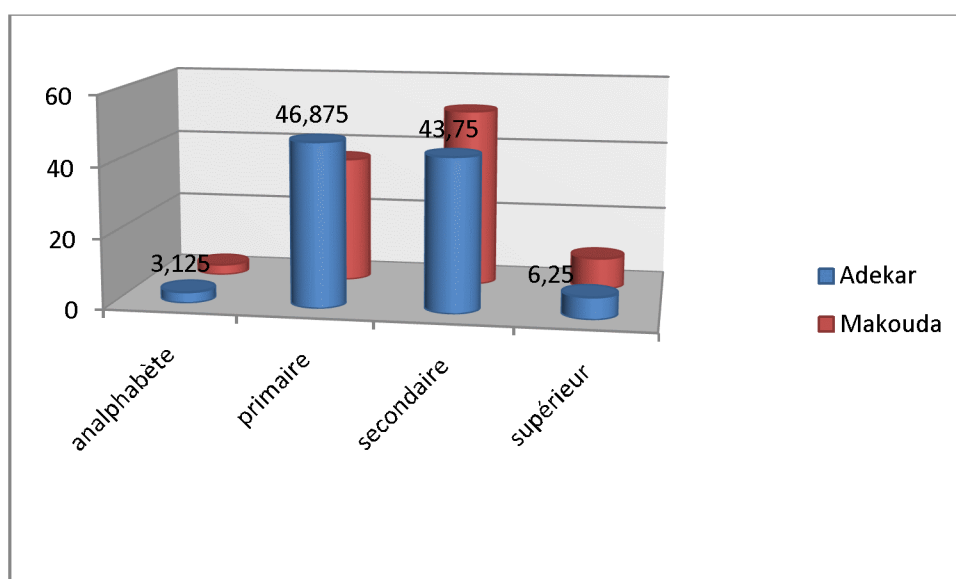
trouvent pas cela, ce qui implique l'incohérence entre ce qui a été **réalisé** et les **finalités attendues** du développement rural et durable.

### 3. Niveau d'instruction

Le facteur du niveau d'instruction traduit la diversité des analyses et des idées des personnes enquêtés, entre objectivité et subjectivité. La répartition des enquêtés selon cette variable est représenté comme suit :

**Tableau n°23: Répartition des enquêtés selon leur niveau d'instruction :**

| Niveau d'instruction | Nombre d'enquêtés |         | Fréquence (%) |         |
|----------------------|-------------------|---------|---------------|---------|
|                      | Adekar            | Makouda | Adekar        | Makouda |
| Analphabète          | 1                 | 1       | 3,125         | 3,03    |
| Niveau primaire      | 15                | 12      | 46,875        | 36,36   |
| Niveau secondaire    | 14                | 17      | 43,75         | 51,51   |
| Niveau supérieur     | 2                 | 3       | 6,25          | 9,09    |
| Total                | 32                | 33      | 100           | 100     |



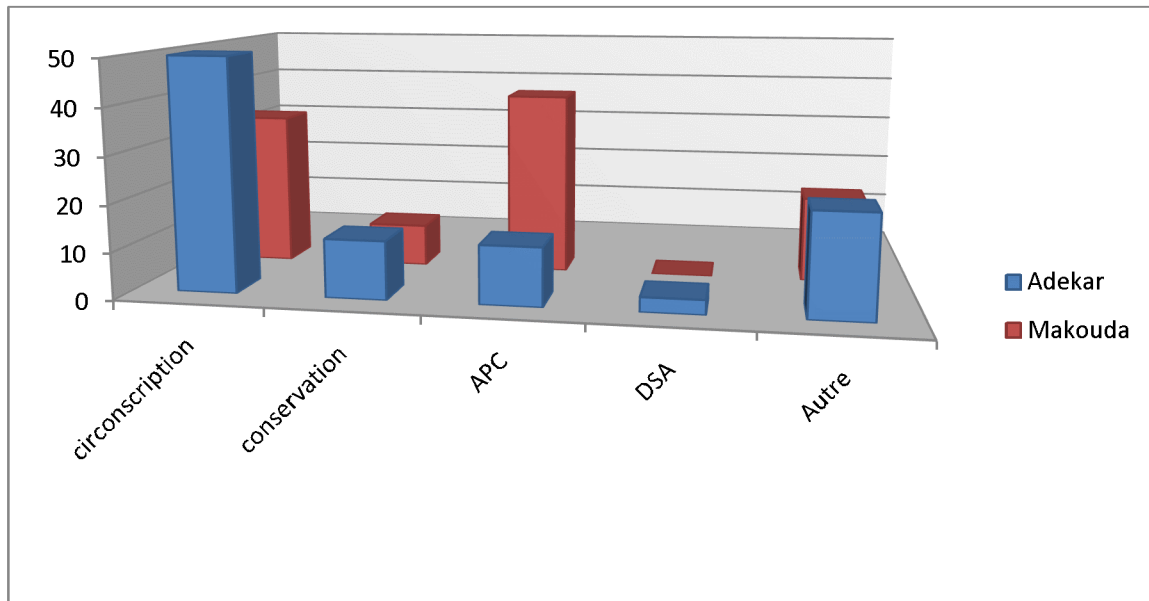
**Figure n°17 : Répartition des enquêtés selon leur niveau d'instruction**

Dans notre échantillon représenté dans la figure ci-dessus, on observe une prédominance des enquêtés qui ont un niveau primaire avec un pourcentage de 46,875%, leur proportion s'élève à 15 personnes, puis viennent les classes des enquêtés ayant un niveau secondaire en deuxième position avec un pourcentage de 43,75%. Pour les analphabètes, on a un taux de 3,125%, qui représente le taux le plus réduit par rapport à la totalité de l'échantillon. Ces résultats s'expliquent par l'importance d'instruction dans les projets de développement par l'esprit de se mobiliser, de se réunir, d'analyser, de proposer des solutions aux problématiques et de les traiter d'une manière convenable et correcte, avec la maîtrise de techniques modernes qui demandent une certaine conscience et un certain niveau d'instruction impliquant *le savoir-faire*.

#### 4 .Les sources d'information sur les PPDR

**Tableau n°24 : la source de l'information des personnes enquêtées.**

| Source d'information          | Effectifs |         | Fréquence (%) |         |
|-------------------------------|-----------|---------|---------------|---------|
|                               | Adekar    | Makouda | Adekar        | Makouda |
| La circonscription des forêts | 16        | 11      | 50            | 33,33   |
| La conservation des forêts    | 4         | 3       | 12,5          | 9,09    |
| L'APC                         | 4         | 13      | 12,5          | 39,39   |
| DSA                           | 1         | 0       | 3,12          | 0       |
| Autre                         | 7         | 6       | 21,87         | 18,18   |
| Total                         | 32        | 33      | 100           | 100     |



**Figure n°18 : la source de l'information des personnes enquêtées.**

Les sources de l'information de nos enquêtés sur les PPDR sont diverses, dont la circonscription des forêts d'Adekar et celle de Makouda sont la source d'information de la majorité de nos enquêtés avec un taux de 50% qui représente 16 personnes et un taux de 33,33% représenté par 11 personnes respectivement pour les enquêtés de la commune d'Adekar et celle de Makouda, 12,5 et 39,39% sont informés respectivement par l'APC d'Adekar et de Makouda, 4 personnes seulement qui sont informées par la conservation des forêts de la wilaya de Bejaia, soit 12,5% de la totalité de l'échantillon, mais aucune personne n'est informée par la Direction des Services Agricoles (DSA).

Cependant, un taux s'élève à 20% des personnes enquêtées sont informées par d'autres sources (informations qui circulent entre la population : familles, voisins, amis, ... etc.). Cela traduit un manque en matière de généralisation de l'information et la connexion très réduite et non significative entre les organismes institutionnels concernés par les PPDR et la population de la région.

Le rôle d'informer la population sur les PPDR et de leur expliquer la méthode d'élaborer et de mise en œuvre de ces derniers s'échoit à la circonscription des forêts, aux districts et à la conservation des forêts. Les responsables de ces services doivent visiter chaque village et leur expliquer la procédure ainsi de sensibiliser les gens pour réussir ce programme de développement.

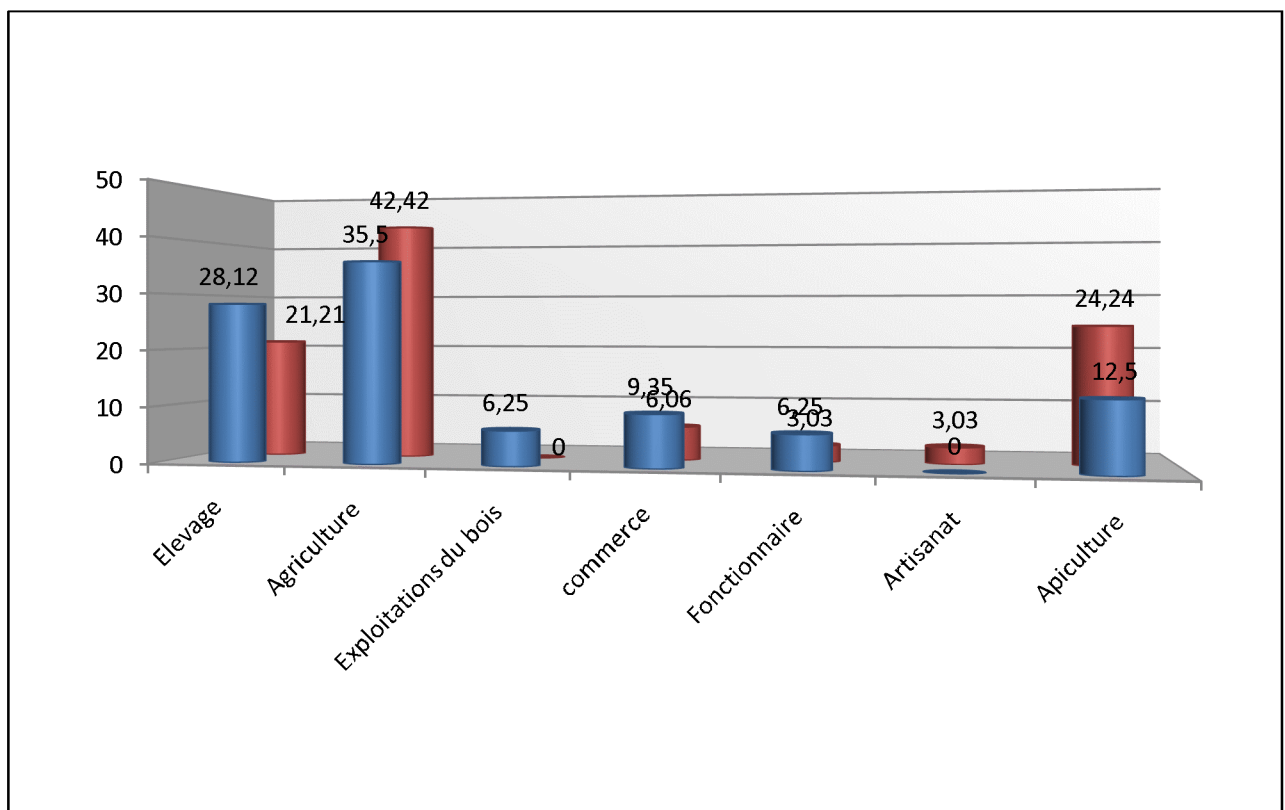
## 5. La pluriactivité :

La pluriactivité est une caractéristique économique très importante, qui représente la source alimentaire, et d'un autre côté qui contribue à l'augmentation et l'amélioration des revenus des ménages.

Le tableau qui suit représente la répartition des enquêtés selon leurs secteurs d'occupation principale et secondaire.

**Tableau n°25: répartition des enquêtés selon les secteurs d'occupation :**

| Les activités         | Nombre de personne |         | Fréquence (%) |         |
|-----------------------|--------------------|---------|---------------|---------|
|                       | Adekar             | Makouda | Adekar        | Makouda |
| Elevage               | 9                  | 7       | 28,12         | 21,21   |
| Agriculture           | 12                 | 14      | 35,5          | 42,42   |
| Exploitations du bois | 2                  | 0       | 6,25          | 0       |
| Commerce              | 3                  | 2       | 9,35          | 6,06    |
| Fonctionnaire         | 2                  | 1       | 6,25          | 3,03    |
| Artisanat             | 0                  | 1       | 0             | 3,03    |
| Apiculture            | 4                  | 8       | 12,5          | 24,24   |



**Figure n°19 : Répartition des enquêtés selon les secteurs d'occupation**

Notre investigation montre que l'agriculture et l'élevage sont les vocations les plus pratiquées et les plus répondues pour assurer leurs besoins biologiques (autoconsommation) et économiques (revenus). Donc notre zone d'étude est à vocation **agro-pastorale** avec un taux qui dépasse les 63% de la totalité des activités (agriculture : 35,5% ; élevage : 28,12%).

En deuxième place, on trouve les apiculteurs avec un taux de 12,5%. Puis vient le commerce en troisième position avec un taux de 9,35%.

Les autres secteurs tels que l'exploitation du bois et l'artisanat et les fonctionnaires viennent en 4ème position avec des pourcentages très réduits ; 6,25%, 2,25%, 0% respectivement.

Cependant, ceux qui n'ont pas d'activité dans notre zone d'étude possèdent une retraite ou une pension dont ils vivent leur vie.

## 6. Répartition des enquêtés selon la nature de l'aide :

Tableau n° 26: Répartition des enquêtés selon la nature de l'aide :

|         | Nature de l'aide  | Unités d'élevages |          |       | Unités de petits élevages |            | Greffages oléastre | Plantations |            |
|---------|-------------------|-------------------|----------|-------|---------------------------|------------|--------------------|-------------|------------|
|         |                   | ovin              | caprin   | bovin | cuniculture               | apiculture |                    | oléicole    | Fruitière  |
| Adekar  | Nombre d'enquêtés | 0                 | 1        | 0     | 0                         | 6          | 4                  | 8           | 13         |
|         | Quantités         |                   | 1 module |       |                           | 6 unités   | 75 sujets          | 210 plants  | 200 plants |
| Makouda | Nombre d'enquêtés | 0                 | 0        | 0     | 0                         | 4          | 4                  | 14          | 11         |
|         | quantités         |                   |          |       |                           | 11 unités  | 350 sujets         | 700 plants  | 360 plants |

D'après le tableau au dessus on remarque que la participation au programme d'élevage est presque nulle, cela est due à l'indisponibilité des unités d'élevage (ovin, bovin et caprin). Il faut noter aussi que la majorité des enquêtés ont bénéficié dans le programme de plantation fruitière avec 13 enquêtés dont la part total est estimée à 200 plants, puis dans le programme de la plantation oléicole avec 8 personnes dont leur bénéfice total est estimé à 210 plants. En troisième position viennent les bénéficiaires du programme de l'apiculture avec 6

bénéficiaires, dont chaque un a bénéficié une unité apicole, puis ceux qui ont bénéficié dans le programme du greffage oléastre avec 4 bénéficiaires.

Pour les enquêtés de la commune de Makouda la quasi-totalité ont bénéficié dans le programme de plantation oléicole, fruitière avec une participation qui s'élève respectivement à 14 et 11 bénéficiaires avec 700 plants et 360 plants, puis viennent ceux qui ont bénéficié dans le programme de greffage oléastre et celui de l'apiculture avec un 4 bénéficiaires pour chaque programme, dont leur bénéfice est 350 sujets et 11 unités respectivement.

## 7. Situation actuelle des projets de bénéficiaires

**Tableau n°27 : situation actuelle des actions individuelles de la commune d'Adekar**

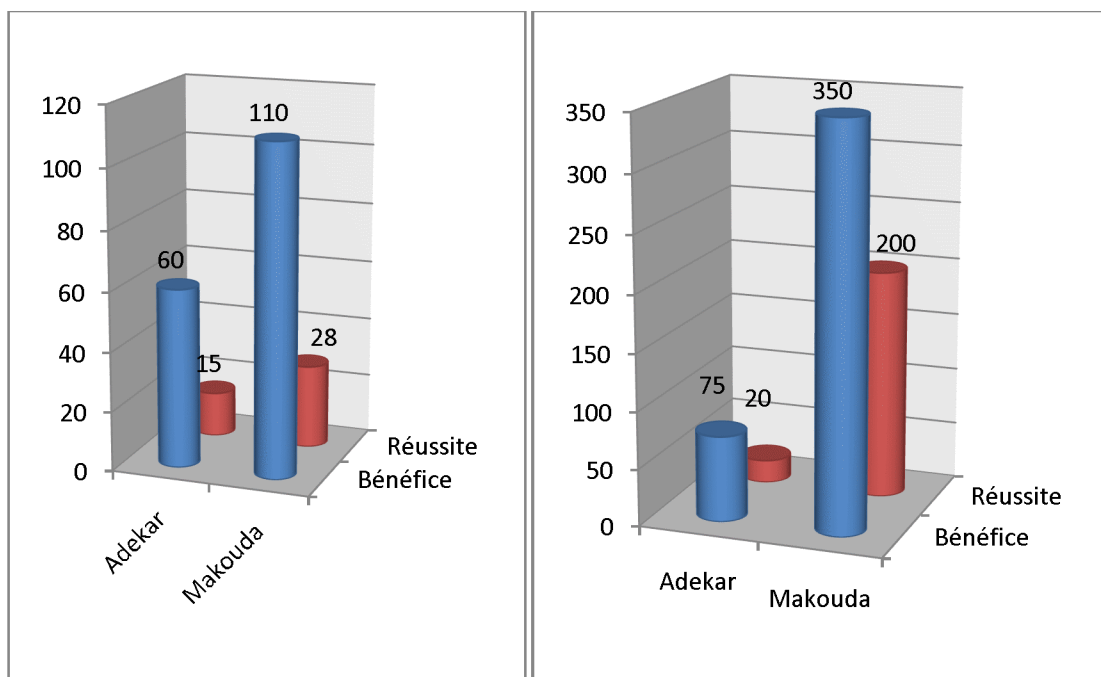
|               | Situation du projet    | Caprin | Ovin | Bovin | Cunicole | Apiculture | Greffage oléastre | oléicole   | Plantation fruitière |
|---------------|------------------------|--------|------|-------|----------|------------|-------------------|------------|----------------------|
| <b>Adekar</b> | Avancé                 | 0      | -    | -     | -        | 1          | 1                 | 5          | 4                    |
|               | Abandonné              | 1      | -    | -     | -        | 5          | 3                 | 3          | 9                    |
|               | Résultat d'aujourd'hui | 0      | -    | -     | -        | 15 ruches  | 20 plants         | 130 plants | 80 plants            |

D'après nos enquêtes plus de 21 bénéficiaires ont abandonné leurs projets avec un pourcentage de 65,625 %, seul 11 bénéficiaires ont pu tenir leurs projets avec un taux de 34,375 %, dont la majorité de leurs projets sont inscrits dans le programme de la plantation oléicole et fruitière, on ajoute aussi que les quantités dont ils ont bénéficié sont plus importantes par rapport à celles des bénéficiaires qui ont abandonné. Les bénéficiaires qui ont abandonné jugent ces projets de l'insuffisance en matière de qualité (variété) et de quantité (module ou unité).

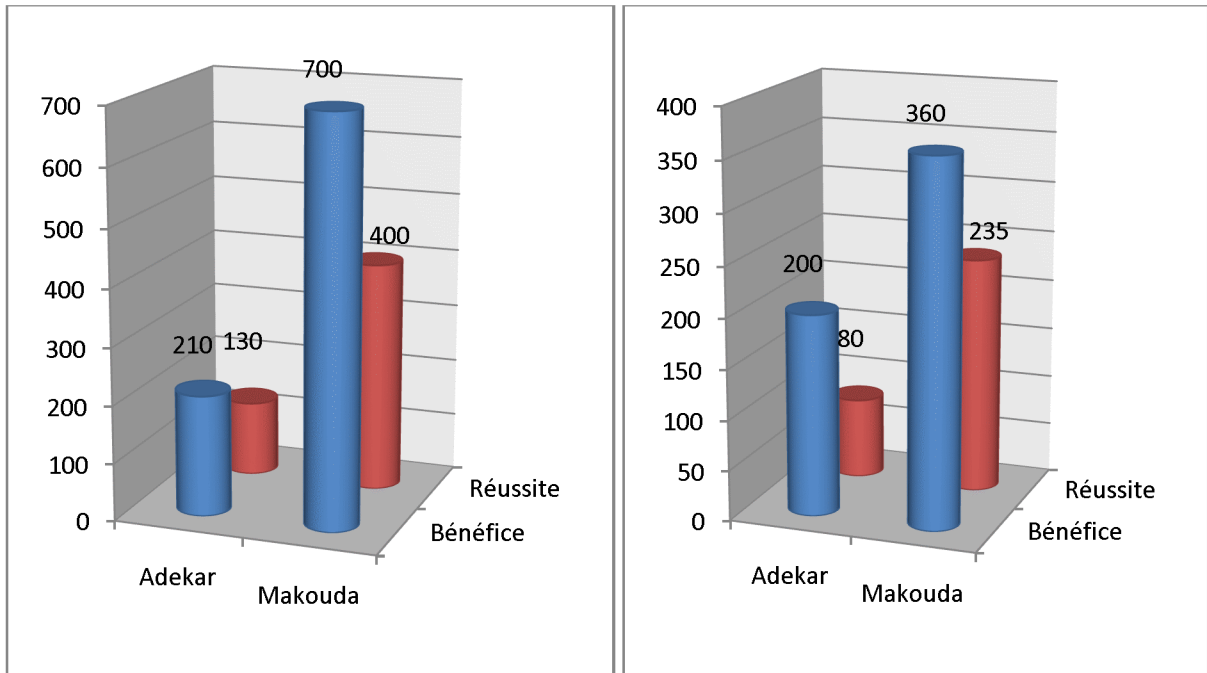
**Tableau n°28 : situation actuelle des actions individuelle de la commune de Makouda :**

|                | Situation du projet           | Caprin | Ovin | Bovin | Cunicole | Apiculture | Greffage oléastre | oléicole   | Plantation fruitière |
|----------------|-------------------------------|--------|------|-------|----------|------------|-------------------|------------|----------------------|
| <b>Makouda</b> | <b>Avancé</b>                 | -      | -    | -     | -        | 1          | 2                 | 7          | 4                    |
|                | <b>Abandonné</b>              | -      | -    | -     | -        | 3          | 2                 | 7          | 7                    |
|                | <b>Résultat d'aujourd'hui</b> | -      | -    | -     | -        | 28 ruches  | 200 plants        | 400 plants | 235 plants           |

D'après le tableau ci-dessus 19 bénéficiaires ont abandonné leurs projets avec un taux qui dépasse 57%, 14 bénéficiaires ont pu tenir leurs projets avec un taux de 42 %, dont la majorité de leurs projets sont inscrit dans le programme de la plantation oléicole et fruitière, on ajoute aussi que les quantités dont ils ont bénéficié sont plus importantes par rapport à celles des bénéficiaires qui ont abandonné. Les bénéficiaires qui ont abandonné jugent ces projets d'insuffisants en matière de qualité (variété) et de quantité (module ou unité). Ainsi la difficulté de travail du terrain (terrains accidentés) et manque du matériel.



**Figure n° 20 :** Situation actuelle du programme apicole. **Figure n° 21 :** Situation actuelle du programme greffage oléastre



**Figure n° 22** :Situation actuelle des plantations oléastres **Figure n°23** :Situation actuelle des plantations fruitières

D'après la DSA, les PPDRI ont permis la création de 844 emplois dont 71,2% sont temporaires.

Concernant l'amélioration des revenus, hormis un seul bénéficiaire d'une unité d'élevage ovin, qui semble satisfait de son projet en disant que sa situation est mieux qu'avant, le reste des bénéficiaires, non seulement ils ne tirent aucun revenu de ces projets, ils ont tous subi des pertes. Dont la majorité des acteurs soulèvent la question de la mauvaise qualité des animaux, de leur vieillissement et leur faible potentiel productif, et pour les bénéficiaires de petites unités d'élevage apicole, la mortalité a touché 8 ruches sur les 10 octroyées.

D'après ces résultats on constate qu'un taux très élevé de bénéficiaires de PPDRI ont abandonné leurs projets, avec des pourcentages qui dépassent 65 % et 57 % dans les communes d'Adekar et Makouda respectivement.

## Conclusion générale

*Le Renouveau Rural* est défini et construit sur la base d'une approche novatrice du développement rural (les Projets de Proximité du Développement Rural Intégré (PPDRI)) et cible prioritairement les zones rurales où les conditions de vie et de production sont les plus difficiles pour la population de ces zones (montagnes, steppe, Sahara).

C'est à ce titre que nous avons choisi les communes d'Adekar et Makouda comme zones d'étude, qui sont des régions montagneuses qui se caractérisent par une situation socioéconomique difficile caractérisée par de multiples carences dans plusieurs domaines.

Notre enquête, nous a permis de conclure que notre région d'étude est à **vocation agro-sylvo-pastorale**. Comme toutes les régions rurales, elles sont caractérisées par les phénomènes de pauvreté, chômage, migration de la population locale, insécurité et dégradation des espaces naturels...etc.

Les PPDRI sont sensés contribuer à la création d'emplois à l'amélioration des revenus et des conditions de vie de la population, et aussi à la protection de l'environnement, cependant cette contribution est partielle (insuffisante), car ces projets de développement n'ont pas pu freiner les fléaux sociaux et les difficultés de la région (exode rural, pauvreté,...) malgré l'apport de quelques solutions comme la création d'environ 487 emplois au niveau des deux communes d'Adekar et Makouda, grâce aux actions collectives lancées comme les activités de reboisement, ouverture de pistes et travaux sylvicoles et les actions individuelles, sachant que l'Etat considère chaque unité d'élevage comme un poste d'emploicrée.

Quant aux emplois indirects créés par les PPDRI, ils sont totalement absorbés par l'ERGR, suite à la décision du gouvernement sachant que la majeure partie de ces emplois sont temporaires ; ce qui nous amène à s'interroger sur la durabilité de ces emplois.

Aussi nous avons constaté que la quasi-totalité des bénéficiaires, non seulement ils ne tirent aucun revenu de ces projets, mais ils ont tous subi des pertes ; la majorité des acteurs ont soulevé la question de la mauvaise qualité des plants, et leur faible potentiel productif, ainsi que l'insuffisance des quantités dont ils ont bénéficié.

Pour les actions collectives la majeure partie est issue du domaine agro-sylvicole, ce qui a marqué l'absence de la diversification des actions inscrites au sein de ce programme. Par ailleurs, l'émergence d'initiatives locales, dans le sens d'une création des conditions de développement et de renforcement des activités agricoles et rurales, tarde à venir du fait que les notions de « *développement local* », « *participation* » et de « *décentralisation* » qui sont les indicateurs de base d'*efficacité des PPDR*, sont encore loin de correspondre aux standards de développement au niveau des communes d'Adekar et Makouda, d'où *l'impact très mitigé* des projets réalisés sur les localités ciblées.

En conséquence, les projets affectés ont observé une gestion insuffisante et un retard inégalé dans la réalisation. Cela est dû aux *insuffisances* observées lors de l'application des PPDR notamment ;

La *participation* de la population de la région aux affaires locales, semble statistiquement négative (très limitée), ce qui implique l'absence d'une réelle décentralisation, le faible rôle des acteurs locaux du développement et une participation timide des jeunes et des femmes dans les sphères de décision.

L'absence de la *concrétisation de l'inter sectorialité et de l'intégration* dans la mise en œuvre des projets de développement au niveau de notre zone d'étude, ce qui signifie que la réalisation des PPDR est unilatérale. L'état des réalisations physiques et financières des PPDR montre une quasi-absence de la diversification des activités soutenues. Ainsi, presque la totalité des actions concernent les activités agricoles.

L'insuffisance se trouve aussi dans la *lecture du territoire rural* par rapport à ses besoins, ses atouts, ses potentialités et ses faiblesses, ce qui allait désigner la nature des projets destinée pour la région.

On peut résumer les causes de l'échec du programme de proximité de développement rural intégré par :

- La difficulté de travail du terrain (terrains accidentés) et manque du matériel.
- Le manque de potentialités intellectuelles (taux d'instruction est réduit).
- La focalisation sur quelques actions à caractère agricole et forestier et négligence des actions multisectorielles (concernant les secteurs : énergie, travaux publics, hydraulique, tourisme, artisanat, ... etc.) et absence d'infrastructures de base.
- La dégradation intensive des ressources naturelles par l'activité anthropique (incendies, surpâturage, défrichement et déforestation... etc.)
- Médiocrité et amateurisme en matière de la gestion des projets.

-Absence d'un suivi technique vigoureux des projets de développement par les autorités locales.

-Le tribalisme et la médiocrité en matière de la répartition des projets.

-Négligence et marginalisation des attentes de la population face au programme de développement.

-La durée de réalisation estimée n'est pas respectée.

-L'opposition de quelques riverains pour certains projets (ex: ouverture des pistes) et carence en matière de sensibilisation.

La première hypothèse stipule que les acteurs exerçant localement n'arrivent pas à s'approprier les mécanismes préconisés par les PPDR et persistent toujours dans leurs comportements traditionnels ; malgré l'approche multisectorielle préconisée par les PPDR, les projets s'apparentent à une addition d'actions isolées sans aucune coordination ni cohérence. Aussi nous affirmons que *la territorialisations des PPDR aux niveaux des deux communes d'Adekar et Makouda se matérialisent par des impacts marginaux quant au développement des sphères : économiques, sociales, culturelles et environnementales des territoires ruraux.*

Finalement, en vu des insuffisances déjà citées, on peut conclure que les projets de proximité de développement rural intégré (PPDR), n'ont pas atteint les objectifs prévus, pour cela un ensemble de suggestions et perspectives s'imposent :

- Une bonne lecture du territoire rural par rapport aux besoins et aux atouts.

- La prospection et l'étude du terrain ciblé avant l'élaboration du plan de réalisation de projet afin d'éviter certaines contraintes (les oppositions, les retard de la réalisation..).

-La diffusion correcte et généralisée de l'information sur toute la population concernant les projets de développement, avec des affichages et réunions organisées, dans le but d'augmenter le taux de participation de la population.

-La coordination et la collaboration entre les différents secteurs, organismes et services concernés par le projet, afin d'assurer la cohérence et la durabilité de ce dernier.

-Assurer un suivi technique vigoureux au niveau de la wilaya, daïra et commune pour un meilleur déroulement des événements.

-Respecter la durée de la réalisation estimée lors de la planification et d'élaboration du plan de mise en œuvre de projets.

-La répartition des projets selon les besoins de la population.

-La focalisation sur les actions collectives multidisciplinaires (multisectorielles), et a intérêt général pour la population.

-L'exigence de mettre un inventaire et faire un bilan pour chaque travail ou projet réalisé, afin de corriger les erreurs commises et combler les retard et les ratages.

-Assurer un contrôle administratif général (wilaya, daïra et commune, service par service), afin d'éliminer la négligence et la bureaucratie.

-Encourager l'investissement dans les différents secteurs par la création des PME et l'installation des infrastructures de base et d'envergure...

-La création des écoles et centres de formation régionaux pour les agriculteurs et petits investisseurs au niveau des localités rurales, notamment les régions les plus enclavées.

-La modernisation de l'agriculture de montagne par la dotation en matériels nécessaires tels que les unités de transformation et de stockage, machines agricoles, la commercialisation, promotion de diverses cultures.

***L'efficacité et l'efficience de la politique de développement rurale ne peut être atteinte sans la concrétisation réelle de ces perspectives.***

## Références bibliographiques

**Aït Amara H., (2007).** Crise agricole, crise du développement. Recherches internationales, n° 80, octobre-décembre 2007, pp. 185-198

**Bedrani S., (2004).** Les agricultures du Maghreb : contraintes et perspectives. CREAD.

**Bouzidi A., 2010.** Algérie, programme d'investissements publics 2010-2014, l'Etat consolide l'assise de l'économie, *In El-Djazair.com*. N° 30, 2010, pp 20-25.

**Djenane M. (1997).**Réformes économiques et agriculture en Algérie. Thèse de doctorat: Université de Setif

**Djenane M, 2011.** « Les projets de proximité de Développement Rural Intégré : objectifs, contenu et méthodes ».FSEG-UFA Sétif 2011.

**ACHERAR TASSADIT et MAMERI AMAR, 2011.** « Contribution a l'étude de l'impact de la politique de développement rural dans la wilaya de Tiziouzou (Cas pratique des Communes : Aghribs, Ait Yahia Moussa et Yakourene). Mémoire d'ingénieur d'Etat en Agronomie a l'université de TiziOuzou.

**Aknoucheabdenour, bouraiabdenour, 2011.** « Contribution a l'étude Socioéconomiques et environnementale du PPDRI dans la Wilaya de Bejaia ». Mémoire D'ingénieur d'Etat en agronomie a l'universite de TiziOuzou.

**APC d'Adekar, 2016.** Entretien réalise avec le Président de l'APC d'Adekar, sur la mise en œuvre des PPDRI. Juillet 2016.

**APC de Makouda, 2016.** Entretien réalise avec le Président de l'APC de makouda, sur la mise en œuvre des PPDRI. Juillet 2016.

**Benaïssa. R, 2006.** « La politique de renouveau rural –MADR-CNDR-PPDRI ». Alger, Aout 2006.

**Benaïssa. R, 2009.** « Conférence nationale sur le renouveau de l'économie agricole et Rurale ». Biskra, Février 2009.

**Bonerandi. E, 1999.** « Devenir des espaces ruraux en crise et élus locaux ». Ruralia revue N°2000-07.

**Bessaoud, O. 2006.** « La stratégie de développement rural en Algérie. In Options Méditerranéens. Sér. A, n° 71. Pp 79-89 ».

**Boulahia, L, 2008.** « Contribution des assurances agricoles au développement Rural durable en Algérie cas de: la Caisse Régionale de Mutualité Agricole (CRMA) de la Wilaya de Constantine ». Thèse de magister a l'universite de Constantine. Novembre 2008.

**Bourenane, N. 1991.** « Les politiques agraires en Algérie ». Option méditerranéennes, série A/n°21, CREAD, Alger.

**Chanane, M. (2013) :** heurs et malheurs du secteur agricole en algerie :1962-2012, L'Harmattan.

**CENEAP, 2004.** « Participation et capacités participatives des populations des zones Rurales ». Mars 2004. p5.

**CENEAP, 2006.** « La population rurale en Algérie»

**Conservation des forêts, 2016.** Entretien sur la mise en œuvre des PPDR.

**Daïra D'Adekar, 2016.** Entretien réalise avec le Chef de Daïra sur la mise en œuvre des PPDR. Juillet 2016.

**Daira de Makouda, 2016.** Entretien réalise avec le Chef de Daïra sur la mise en œuvre des PPDR. Juillet 2016.

**Djahich, F, 2009.** « Un nouvel élan au monde rural s'impose », « L'ingénierie territoriale au service de l'attractivité, de la compétitivité et du développement durable des territoires » El-Aurassi. 4 mars 2009.

**FAO, 2002.** La participation et le développement.

**FORUM DES FORESTIERS ALGERIENS, 2013.** « Stratégie Nationale de Développement Rural (SNDR) », « Les Projets de proximité de développement rural intégré (PPDR) ».

**Henri, 1972. In AKNOUCHE. A, BOURAI. A, 2011.**

« Contribution a l'étude socioéconomique et environnementale du PPDR dans la Wilaya de Bejaia ». Mémoire d'ingénieur d'Etat en agronomie a l'universite de TiziOuzou.

**MADR, 2006.** « La politique du renouveau rural ».

**MADR, 2006.** « Stratégie Nationale de Développement Rural (SNDR)»

**MADR, 2006.** Décision n°03 du 5 mars 2006 portant création de la CNDR.

**MADR, 2006.** Statistiques agricoles, série A.

**MADR, 2006.** Statistiques agricoles, série B.

**MADR, 2011.** « Etat de mise en œuvre des PPDR ». Octobre 2011.

**MDCDR, 2008.** « Stratégie Nationale de Développement Rural Durable ». Mars 2008.

**MOULAI. A, 2008.** « Ancrage local des politiques de développement rural et Coordination interministérielle en Algérie ». BARI de 08 au 10 mai 2008.

**OAKLEY ET GARFIRTH, 1986. In AKNOUCHE ABDENOUR, BOURAI ABDENOUR, 2011.** « Contribution a l'étude socioéconomique et environnementale du PPDR dans la Wilayade Bejaia ». Mémoire d'ingénieur d'Etat en agronomie a l'universite de TiziOuzou

**OMAR BESSAOUD, 2006.** « Stratégie Nationale de Développement Rural (SNDR)».  
CIHEAM - IAM de Montpellier

**RGPH, 2008.** Recensement General de la Population et de l'Habitat. Bejaia, cas pratique la commune d'Adekar

**RGPH, 2008.** Recensement General de la Population et de l'Habitat. Tiziouzou, cas pratique la commune de Makouda